

**Réunion territoriale à Villeneuve, jeudi 05 juin 2025**

<b>Salle / Adresse :</b>	Salle des fêtes, Villeneuve
<b>Participants :</b>	126 personnes en salle
<b>Début &gt; fin :</b>	18h08 à 21h00
<b>Questions-réponses :</b>	21 questions

**Réunion territoriale**

**« Impacts sur le paysage, l'agriculture et l'environnement du projet d'électrolyseur à Villeneuve »**

**Commission particulière du débat public (CPDP)**

M. Étienne BALLAN - Délégué Régional et membre de l'équipe du débat public

M. Michel GAIRAUD - Membre de l'équipe du débat public

**Intervenants**

M. Serge FAUDRIN - Maire de Villeneuve

Mme. Marie-Paule DEMIGUEL - Sous-Préfète de Forcalquier

Mme Diane DEFRENNE - ENGIE

M. Jean-Michel NOE - Géométhane

Mme Caroline MIGNE - NaTran

M. Vincent LAMBERT - EDF

Mme Nadjma AHAMADA - NaTran

M. Rainier BALESTRACCI- SAVRE - Engie

M. Nicolas HEUZE - RTE

M. Pierre GOTTARDI - FN04

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Bien, je vais vous demander de bien vouloir vous asseoir, Mesdames et Messieurs, on va commencer notre réunion. S'il vous plaît, les personnes qui sont sur le côté, si vous voulez bien vous asseoir, merci, prendre place. Bien. Donc, on est ensemble ce soir dans le cadre du débat public Fos-Berre Provence : un avenir industriel en débat. Et je vais tout de suite donner la parole à monsieur le maire de Villeneuve, monsieur FAUDRIN, pour procéder à l'accueil républicain.

### **M. Serge FAUDRIN, Maire de Villeneuve**

Merci, Monsieur BALLAN. Merci. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue. C'est un moment intéressant, émouvant et très important pour un maire de dire qu'on commence à être dans le concret, et on discute d'un projet majeur qui va concerner sa commune. Ce que je voulais souligner, puisqu'il y a des Villeneuvois, mais il y a aussi beaucoup d'extérieurs, c'est qu'évidemment, notre commune accompagne les porteurs de projets, avec beaucoup de précautions, beaucoup d'attention, et évidemment nous allons tous rester très, très vigilants sur la façon dont le projet va évoluer. Que la commune y trouve un double intérêt, voire un triple intérêt, celui bien sûr de voir arriver de l'activité économique avec des conséquences importantes, et puis celui de participer aussi à la décarbonation, et j'allais dire à l'économie d'énergie, parce qu'un industriel qui bascule sur une autre forme d'énergie, il va d'abord optimiser son process, faire des économies. Et si en plus, donc, il utilise un vecteur qui est moins polluant, c'est parfait. Et si c'est fait ici, on sera tous ravis – tout en étant vigilants.

Le troisième point que je voulais souligner aussi, pour ceux qui ne connaissent pas le contexte de Villeneuve, c'est que le site prévu pour l'implantation du projet devait accueillir une carrière. L'autorisation préfectorale d'ailleurs, Madame la Sous-Préfète, est toujours valable, même si la commune s'est battue pour des raisons qui vous paraîtront évidentes et a réussi à bloquer le projet. Mais en substance, ça consistait à creuser à plus de 12 mètres, dont 8 mètres dans la nappe phréatique, et en faire une exploitation par tranches successives, le site devait être remblayé avec des matériaux inertes, inertes naturels sur la hauteur de la colonne d'eau, et puis déchets inertes, donc ça veut dire déconstruction, sur le reste de la hauteur. Et vous imaginez que ça ne nous convenait pas, pour des raisons évidentes, et c'est pour ça qu'on s'est battu contre ce projet. L'idée d'avoir 17 hectares, c'étaient 17 hectares, où on se trouve avec une fine couche de terre et puis des déchets du bâtiment, voilà, ce n'est pas très réjouissant.

Je pense que j'ai épuisé mon temps de parole, Monsieur BALLAN.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci, Monsieur le Maire. Donc, Madame la Sous-Préfète, si vous voulez bien procéder également à votre accueil républicain.

### **Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Sous-Préfète de Forcalquier**

Bonjour. Alors, je pense que je serai courte, mais juste un peu plus longue, si vous le permettez, mais pas très longue. Simplement, d'abord, je voulais excuser l'absence du préfet, Marc CHAPPUIS, qui n'a pas pu être là ce soir. Je rappelle qu'il était évidemment à Manosque pour la réunion territoriale qui a eu lieu le 29 avril, je crois, pour évoquer tous les dossiers du département dans le cadre de ce grand débat.

Et donc, je ferai une introduction très courte, mais malgré tout, je pense important pour l'État de rappeler ce que le préfet a dit à Manosque, en quelques mots, certes, mais le rappeler, avant de rentrer dans le détail et surtout dans le projet que monsieur le maire a déjà abordé. D'une part, ce que je voulais redire, c'est que ce débat, je pense qu'il ne faut pas l'oublier ensuite dans tout ce qui va se dire, il s'inscrit dans des enjeux mondiaux, européens, nationaux, régionaux. C'est vrai qu'on va parler un petit peu après, et beaucoup, du projet de Villeneuve, on va aller dans le détail, on va regarder l'impact paysager, on va regarder les risques – c'est vrai. Mais je pense qu'il ne faut jamais oublier ces impacts-là, et pourquoi on fait ces projets – pourquoi l'État les accompagne, pourquoi l'État accompagne les industriels, pourquoi il accompagne les collectivités qui s'engagent. La neutralité carbone pour l'Europe, c'est 2050. Pour la France, l'industrie, qui représente 40 % des émissions carbonées, c'est une décarbonation, un objectif très fort en France, avec deux bassins qui émettent le plus de CO<sub>2</sub> : Dunkerque, et Fos, qui est à nos portes. Et donc, ce que je veux dire par là, c'est qu'ensuite, on n'en parlera peut-être plus, mais ayons toujours en tête que tout ce qui se fera, tout ce qui se dira, pour l'État, c'est dans le cadre d'enjeux qui nous dépassent, qui sont supérieurs évidemment – enfin, qui nous dépassent, en tout cas qui sont supérieurs au département en termes d'intérêt général des Alpes-de-Haute-Provence, mais avec qui nous sommes et non seulement solidaires, mais sur lesquels nous aurons des retombées, dont on va parler peut-être tout à l'heure, sur un plan économique. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément dont a parlé le préfet à Manosque et que je voulais rappeler, c'est le contexte départemental. Le département, historiquement, est ancré dans les énergies renouvelables. Il l'a dit. Je ne vais pas faire un sujet sur la grande hydroélectricité, mais c'est vrai que le département était très en avance, avec aujourd'hui une production qui représente plusieurs tranches de centrales nucléaires. Il y a eu le photovoltaïque, effectivement, et il y a le photovoltaïque. Et cette familiarité, j'ai envie de dire, avec les énergies propres, décarbonées, des fois renouvelables, mais en tout cas propres, n'a été possible à un moment donné, et notamment sur la grande hydroélectricité, parce qu'il y a eu des choix qui ont été faits, et qui ont été anticipés, en se projetant sur un avenir. Et donc, aujourd'hui, sur l'hydrogène, je pense qu'on est un peu à ce point de décision en fait, de choix. Ce tournant, en fait, il faut le prendre. C'est devant nous. Et je pense qu'il vaut mieux le prendre en le contrôlant qu'en le subissant ou en ne le prenant jamais. Donc, excusez-moi la métaphore, mais c'est un peu ça qu'il me semble important de dire aujourd'hui par rapport au contexte départemental. Et puis, je dirai qu'on a, en proximité du bassin de Fos, Marseille, ça paraît évident, on a cette spécificité géologique, évidemment, des cavités salines de Manosque, qui sont dans le département et qui ne sont pas ailleurs. C'est une chance formidable. Donc, à partir du moment où on a des industriels volontaires, qui veulent anticiper, qui veulent investir, pour décarboner, des collectivités comme DLVA qui s'investissent sur l'énergie – l'État est là pour accompagner, et il accompagnera évidemment ces initiatives. Ça, c'était le deuxième point.

Je vais très vite, troisième point, le faire, mais pas dans n'importe quelles conditions – c'est ce que disait monsieur le maire. Et si on est dans ce débat, et si le préfet 04 s'est inscrit dans ce débat aux côtés du préfet des Bouches-du-Rhône et du Gard, c'est bien entendu parce que l'objectif, c'est de prendre en compte tous les enjeux, et de le faire de la meilleure façon qui soit. Donc, c'est une chose évidemment de prendre à la loupe les projets, c'en est une autre de voir les impacts globaux. Et donc, il était important de notre point de vue que l'État, que le département 04 soit dans ce débat. Et d'ailleurs, quand on voit les grandes thématiques qui ont été abordées, sur l'emploi, sur les risques, sur l'hydrogène, etc., et qui sont discutées au niveau régional, eh bien, on y est. Et donc, je pense que c'est très facilitateur pour éclairer les propres projets du département.

Je terminerai juste sur deux choses, parce que je sais qu'il faudrait que j'aille très vite, et c'est très compliqué sur des sujets comme ceux-là, c'est que le préfet a rappelé d'abord qu'on se situait, je pense, dans le département à un moment très favorable. Pour ceux qui sont là et qui évidemment ont envie d'en savoir un peu plus, on est quand même à un moment où les industriels ont travaillé, ont des informations, ont des projets sur lesquels on peut vous donner quelques informations, mais qui ne sont pas à la veille de se faire – enfin, en tout cas, pas en 2026. Il y a encore un peu de marge pour les faire évoluer, pour prendre en compte les observations, et pour tenir compte d'un certain nombre évidemment d'enjeux. Donc, on est au bon moment pour faire un débat. C'est-à-dire que je crois qu'il faut que vous ayez et des informations, mais qu'il faut quand même également que ce soit quelque chose qui soit susceptible d'évoluer.

Et pour terminer, le préfet de région et donc le préfet de département ont redit la transparence et le devoir de transparence qui a été affiché au nom de l'État pour les études, les divers contenus dont on pourra disposer. Alors, ceux dont on pourra disposer, effectivement, le préfet CHAPPUIS a redit qu'effectivement, il y aurait la volonté de partager ces informations au mieux. Parce que je le répète, le débat va peut-être s'arrêter au mois de juillet, mais après le débat, il y a une vie qui va se poursuivre, avec des procédures administratives qui ont elles-mêmes évidemment leurs enquêtes, leurs processus de concertations et de consultations. Donc, le débat nous apprendra effectivement, nous aurons ouvert des questions, et en tout cas on continuera après le débat à être dans ce même état d'esprit. Voilà pour l'État.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, je vais simplement vous présenter rapidement le cadre du débat, comment ça marche, un peu les règles du jeu. Donc, on va essayer de faire assez rapide. Moi, je m'appelle Étienne BALLAN, donc je suis délégué régional de la Commission nationale du débat public, je suis présent avec Michel GAIRAUD, qui est membre de la Commission particulière du débat public. Donc, on est organisateurs du débat, nous sommes une autorité indépendante, neutre, qui ne donne pas d'avis. Je fais très court. On est là parce que tout simplement la Charte de l'environnement dans la Constitution française, cette charte a été inscrite dans la Constitution en 2005, et son article 7 est très clair : il nous donne à tous, tout le monde, un droit, un droit à accéder à l'information et un droit à participer à l'élaboration des décisions qui ont un impact sur l'environnement. C'est à ce titre-là que le débat public est organisé, c'est pour permettre de débattre des projets dès le début, que toutes les informations soient mises sur la table, et que vous puissiez tous – d'ailleurs, vous avez vu, toute personne, pas besoin d'être majeur ou mineur, français ou étranger, résident de Villeneuve ou d'ailleurs, ou de Dunkerque, vous avez parlé de Dunkerque, Madame la Sous-Préfète. Toute personne. Toute personne peut s'exprimer et peut avoir accès à l'information, et doit, ou en tout cas peut exercer un droit de participer à l'élaboration de la décision.

Concrètement, je vous le fais assez rapidement, mais le principe, et vous l'avez dit, Madame la Sous-Préfète, le principe d'un débat public, c'est d'améliorer la qualité de la décision. Ça ne veut pas dire forcément améliorer le projet, la meilleure décision peut être parfois de ne pas faire un projet ou de ne pas poursuivre, parfois de le suspendre, parfois de le changer, ou parfois de le maintenir et de la poursuivre tel quel. À l'issue du débat public, le porteur de projet, les porteurs de projets, et ce soir il y en a plusieurs, devront prendre une décision justement, et indiquer comment ils auront tenu compte de tout ce qui aura été dit, toutes les propositions et les questions qui auront été faites dans le débat public. Je passe sur la suite, mais c'est toujours intéressant de revenir un peu aux fondamentaux de notre droit,

et c'est très clair : le débat public, il est là au tout début des procédures, même de la réflexion sur un projet, pour améliorer la décision publique.

Les principes de la CNDP, ils sont relativement simples à comprendre. Indépendance, neutralité, je l'ai déjà dit, nous ne nous prononçons en aucun cas sur le fond des projets. Tout est transparent, tout ce qui est ici, tout est accessible, toutes les informations que le porteur de projet aussi donne sont accessibles au public, vous avez un site internet pour cela. Toutes les réunions font l'objet de comptes-rendus, qui sont également publiés. Principe d'argumentation, d'égalité de traitement. Ici, dans un débat public, qui vous êtes, Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Maire, Président ou Présidente d'une association, ou simple Citoyen, vous avez le même droit à la parole. Et ce n'est pas combien de gens vous représentez qui compte, ce sont vos arguments. C'est le principe d'argumentation. Donc, égalité de traitement, tout le monde a le même accès à la parole, et ce qui compte, c'est ce que vous dites. Et enfin, inclusion, on essaye d'aller le plus possible à la rencontre des publics qui peut-être ce soir ne peuvent pas ce soir venir à Villeneuve à 18 h un jeudi soir. Donc, on a fait un débat mobile par exemple à Manosque il y a quelques semaines. Et on travaille avec les lycées, plusieurs lycées, je crois, deux ou trois, se sont déjà réunis sur le secteur pour réfléchir aussi à ces sujets-là.

Voilà, je passe rapidement. Vous avez déjà un peu déploré ce sujet, Madame la Sous-Préfète : le débat porte sur l'ensemble du territoire de Fos-Berre et les territoires liés. C'est-à-dire à la fois la vallée de la Durance, le Val de Durance, et également l'ouest des Bouches-du-Rhône et le Gard, notamment concernés par des questions d'alimentation électrique. La vocation du territoire qui est proposée par l'État, et à l'intérieur de cette vocation, tous les projets qui contribueraient à cette vocation, et ils sont assez nombreux. Et enfin, les effets cumulés de ces projets.

Ce soir, c'est une réunion particulière : on va se concentrer sur le projet d'électrolyseur proposé par Engie dans le Val de Durance, et l'ensemble des projets qui lui sont associés. Si vous êtes inscrits pour ce soir, vous avez déjà vu cette liste de questions. Elle n'est pas exhaustive, mais c'était un peu pour vous dire de quoi on allait parler ce soir. Je ne sais pas si toutes ces questions auront des réponses ce soir, peut-être pas, mais en tout cas, et vous pouvez en ajouter et vous pouvez poser vous-mêmes toutes vos questions, mais voilà un peu les thèmes sur lesquels on va travailler ce soir. Il y a le projet d'électrolyseur. Il y a ses raccordements, raccordements électriques pour qu'il fonctionne et raccordements à des canalisations de gaz, d'hydrogène, pour que l'hydrogène produit soit ensuite transporté vers ses utilisateurs. Je n'en dirai pas plus, ce n'est pas à moi de faire la présentation technique des projets, vous allez la faire, les différents industriels.

Et enfin, comment on va fonctionner ce soir ? On a vraiment deux temps de travail. On voudrait quand même prendre le temps de bien comprendre le fonctionnement d'un électrolyseur, l'électrolyseur qui est proposé par Engie, et de comprendre aussi dans quel système il s'installe. Donc, pour ceux qui ont déjà été peut-être à la réunion de Manosque, vous avez peut-être déjà eu un certain nombre d'éléments. On va les répéter, parce que peut-être que des gens n'ont pas été à Manosque, donc on va peut-être répéter des choses – c'est comme ça, ce n'est pas grave, ça permettra de bien, bien entendre ces choses-là. Ces trois projets qui sont présentés ce soir, comment ils fonctionnent ensemble ou pas ensemble, quelles sont leurs interdépendances. Et on va demander à Engie de rentrer un peu plus dans le détail, et EDF aussi, de nous préciser notamment la question des prises d'eau et aussi des questions électriques sur le Val de Durance. Après, un premier temps d'échanges. Et notre deuxième temps sera vraiment sur la question des impacts du projet et des raccordements. Et là, ce sera Engie qui va parler, RTE pour le raccordement électrique et NaTran pour le raccordement au gaz.

Voilà le programme. Ça va ? Vous êtes au bon endroit ? Vous pouvez encore quitter la salle si vous le voulez – remarquez, non, les portes restent ouvertes. Par définition, une réunion publique, les portes

sont toujours ouvertes, donc vous pourrez quitter quand vous voudrez. Mais si ce programme vous convient ou si vous ne vous êtes pas trompé de réunion, on va probablement terminer autour de 20 h 30 – je dis toujours probablement, parce que ça va dépendre de vous aussi, bien sûr du respect des temps de parole par les intervenants, mais aussi des différentes questions qui seront posées. Voilà. Donc, 20 h 30, restez jusqu'au bout, parce qu'après 20 h 30, il y a une collation, un pot qui sera proposé.

Avant de donner la parole et de rentrer dans le temps 1, je voudrais justement vous poser deux, trois petites questions très rapides pour voir un peu dans la salle votre degré aussi de connaissance, ou comment vous vous sentez concernés par ces questions-là. Combien de personnes étaient présentes à Manosque le 12 mai, je crois ? Non, un peu plus tard. Pas tant que ça, d'accord. OK. Très bien. Merci beaucoup. Combien de personnes dans la salle sont des représentants des services de l'État ? Alors, je ne mets pas de hiérarchie, ça ne veut pas dire qu'ils sont mieux que les autres, c'est simplement que ce sont eux qui ont saisi la CNDP pour l'organisation de ce débat, c'est intéressant de constater qu'ils sont présents, et ils sont aussi à l'écoute. Donc, une petite dizaine de personnes. Merci. Combien de personnes dans la salle sont des porteurs de projets industriels de toutes natures ? OK, à peu près le même nombre, un petit peu plus. Combien de personnes sont des habitants de Villeneuve ? OK. Combien de personnes habitent d'autres communes du Val de Durance ? Je ne vais pas faire toutes les communes. OK, c'est à peu près équilibré. Très bien, merci. Combien de personnes sont des représentants ou des militants d'associations de toutes sortes ? OK. Très bien. Combien de personnes sont salariées du secteur industriel ? Un petit peu – les porteurs de projets, logiquement, OK. Combien de personnes sont acteurs agricoles ? Exploitants ou... OK. Combien de personnes travaillent dans le tourisme ? Après, j'ai fini. Tourisme ? Non, pas spécialement. Et enfin, combien de personnes sont enseignants ou chercheurs ? J'en connais quelques-uns que je ne vois pas lever la main. OK. Merci beaucoup. Bien.

Voilà, c'était une façon simplement de bien un peu se situer. Je vais vous proposer qu'on rentre dans le premier temps. Donc, forcément, ce sont des présentations un peu techniques. L'objet pour nous, c'est de les rendre les plus intelligibles possibles, donc on demande aux porteurs de projets d'être synthétiques, le plus clair possibles, et je pense que ce soir ils vont l'être. On va commencer par – alors, en fait, c'est nous qui allons commencer, je vais vous expliquer pourquoi, mais ensuite ce sera Engie qui prendra la parole, et Géométhane et NaTran, pour présenter l'ensemble.

Avant ça, pour se mettre dans le bain à nouveau, j'ai failli l'oublier, nous, CPDP, c'est important qu'on vous donne un peu le suivi d'un débat public. Il a commencé le 2 avril, il finit le 13 juillet, le débat. Donc, les questions sur l'hydrogène en général, les questions sur l'industrialisation, les questions sur ce territoire, il y en a déjà eu beaucoup dans les temps précédents. Donc, Michel va faire une synthèse, une petite synthèse, ou plutôt des extraits des questions qui ont été posées jusqu'ici.

### **M. Michel GAIRAUD, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir. Donc, ce qu'on vous présente là, c'est quelque chose de très succinct, très rapide, ce n'est pas la synthèse finale, le rapport que l'on va établir durant l'été, à la fin du débat. On a centré sur les enjeux autour de la filière hydrogène, et bien évidemment aussi autour du projet d'électrolyseur HyGreen, donc qui a été abordé, on l'a vu, à Manosque lors d'une visite, et lors de différents temps du débat. Donc, l'écosystème économique de la filière hydrogène a été questionné dès le départ à Martigues, par exemple avec une question sur la complémentarité ou la concurrence qui peut exister entre les différents projets, à l'échelle régionale, mais aussi à l'échelle du Val de Durance. Et précisément pour le Val de Durance, à Manosque par exemple on a eu une question sur : qu'est-ce qu'il se passe en fait si un projet se fait et l'autre ne se fait pas ? Est-ce que ça fait capoter l'ensemble des projets ou pas ? Voilà le

type de questions qui ont pu sortir. Concernant l'électrolyseur plus spécifiquement, beaucoup de questions déjà sur l'impact économique, combien d'emplois créés par exemple, sur les procédés industriels – alors, là, il y a eu énormément de questions notamment durant la visite sur l'implantation de l'électrolyseur, par exemple, à Manosque, est-ce que le site va consommer des terrains agricoles ? Sur le raccordement électrique, et on l'a vu, ce soir, on va aborder avec RTE la question : où vont passer par exemple les 5 km de la ligne électrique ? Ça, c'était durant la visite, cette question. Les besoins en eau, et là ce soir, on a donc EDF qui abordera cette question, entre autres. Et l'énergie verte aussi, les besoins en énergie verte, avec par exemple une question du type : quelle part des énergies renouvelables dans l'alimentation d'HyGreen ? La gestion des risques a été abordée à plusieurs reprises, sur les fuites d'hydrogène, pas spécifiquement pour l'électrolyseur, mais pour l'ensemble des dispositifs, pour le transport notamment. Et pour finir, de façon très provisoire, et encore une fois, c'est juste une photographie rapide, il y avait un webinaire sur les risques hier soir dans le débat, et la question par exemple des risques sismiques a été abordée pendant ce webinaire. Merci.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Avant qu'on rentre plus dans le vif du sujet, est-ce qu'il y a des questions sur le cadre du débat, sur le déroulement du débat ? Est-ce qu'on peut... non ? Bon, si vous en avez qui vous viennent, vous n'hésitez pas dans le temps de questions-réponses de tout à l'heure.

Donc, je vais demander aux trois industriels de bien vouloir venir en tribune. Donc, on vous a demandé de bien vouloir faire à trois voix la présentation un peu du système consacré à l'hydrogène, ou autour de l'hydrogène que vous proposez collectivement sur ce territoire.

### **Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Donc, on a 5 minutes à trois pour vous présenter les trois projets, très, très rapidement. Alors, j'ai eu l'occasion – d'abord, je voudrais remercier monsieur le maire et madame la sous-préfète, et la CPDP, de nous donner l'occasion justement d'avoir ce débat ici ce soir à Villeneuve, puisque le projet HyGreen serait implanté à Villeneuve. Et donc, je vais tout de suite présenter le slide sur le projet HyGreen et vous donner un élément principal. Donc, le projet, ce sont 240 MW d'électrolyseur, ça représente une production de 30 000 tonnes par an d'hydrogène, à Villeneuve, qui sera injecté sur le réseau d'hydrogène qui sera développé par NaTran. Ces 30 000 tonnes d'hydrogène par an permettraient la décarbonation d'au moins 300 000 tonnes par an de CO<sub>2</sub> équivalent évitées, et donc ça représente un élément majeur de la décarbonation de la région. Ça représente aussi l'équivalent de 166 000 tonnes d'acier, ou le chauffage de 100 000 foyers pendant un an.

Juste pour dire, le projet, aujourd'hui, il est en développement. Donc, on travaille sur le projet, on a besoin de maturer le projet et d'avoir un certain nombre d'éléments, et la décision d'investissement sera en 2028, pas avant. Donc, en attendant, on a encore du temps, on va prendre en compte les remarques de ce débat public. Et puis, la mise en service, après la construction, sera en 2031.

Voilà pour les éléments initiaux du projet.

## **M. Jean-Michel NOÉ, Géométhane**

Bonjour à tous. Je ne vais pas répéter ce qu'a pu dire fort bien Diane et tous les remerciements qu'elle a pu faire, je m'y associe bien évidemment. Géométhane, beaucoup de gens ici connaissent la société, puisqu'elle a été implantée sur le territoire depuis plus de 30 ans. Nous stockons des quantités importantes de gaz naturels dans des cavités salines situées à plus de 1 000 mètres de profondeur, et il se trouve que nous disposons de deux cavités qui ont été créées, qui sont neuves, qui n'ont jamais été utilisées, dans lesquelles nous envisageons à travers le projet GeoH2 de stocker jusqu'à 6 000 tonnes d'hydrogène à l'horizon 2031. C'est un projet qui participerait à un écosystème hydrogène cohérent sur l'ensemble de la région sud, donc ça dépasse largement le territoire, qui permettrait d'assurer une sécurité d'approvisionnement pour les industriels engagés dans la décarbonation, gérer l'intermittence des énergies renouvelables et optimiser les coûts de l'hydrogène. Donc, beaucoup d'atouts liés à ce stockage d'hydrogène qu'on ferait à Manosque grâce à cette présence de ce gisement de sel – merci, Dame Nature.

Les enjeux et les impacts, c'est d'abord l'implantation. On va être sur le site de Gontard où on a ces deux cavités qui seraient utilisées pour du stockage d'hydrogène, c'est là qu'on mettra nos installations de surface. Notre priorité, c'est bien sûr la sécurité des installations, la protection de l'environnement, on travaille de façon très étroite avec les élus, avec le Parc naturel régional du Lubéron. Et puis, ce que je voudrais souligner aussi, c'est que c'est une technologie maîtrisée, ce n'est pas un saut technologique, il y a déjà des stockages d'hydrogène en service dans le monde depuis pas mal d'années. Notre ambition, c'est de faire progresser encore la technologie. Période de travaux 2028-2031, et mise en service en 2031, de façon synchrone avec le projet HyGreen.

## **Mme Caroline MIGNÉ, NaTran**

Bonsoir à toutes et à tous. Caroline MIGNÉ, cheffe du projet pour le projet de NaTran. NaTran, donc on est le nouveau nom de GRTgaz, principal gestionnaire de réseaux de transport de gaz, avec plus de 32 000 km de réseaux en exploitation aujourd'hui. Le projet présenté dans le cadre de ce débat est un projet de transport ouvert d'hydrogène, qui reliera la zone de Fos-sur-Mer à Villeneuve, où on est aujourd'hui. Il permettra de relier les différents consommateurs industriels, les producteurs comme le site HyGreen, et les sites de stockage. Donc, le projet, c'est une infrastructure essentiellement enterrée, une canalisation en acier de diamètres qui vont entre 18 cm et 1 m 20 de diamètre sur 180 km de longueur. On aura également des installations aériennes, ce sont essentiellement des raccordements sur les sites industriels, qui seront hébergés sur les sites des clients industriels. Et puis, concernant la mise en service, le projet est découpé en deux phases pour la mise en service. La première phase, sur la boucle locale de Fos, une mise en service prévue entre 2028 et 2029, et la phase qui va faire l'objet de présentations plus détaillées aujourd'hui, une mise en service prévue entre 2030 et 2031, donc en phase avec les dates de mises en service des deux projets qui vous ont été présentés précédemment.

Alors, pour terminer, un petit zoom très rapide concernant les raccordements des deux projets qui ont été présentés. Donc, le réseau de NaTran, bien sûr, permettra la connexion de ces deux projets avec des installations aériennes. Donc, pour HyGreen, il s'agira d'un poste d'injection qui permettra d'injecter l'hydrogène produit dans le réseau pour être acheminé jusqu'aux stockages de Manosque et jusqu'aux clients industriels de Fos. Et puis, concernant le stockage, un poste d'interface qui permettra l'injection et le soutirage dans le stockage. Merci.

## **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Voilà, ça, c'était l'image d'ensemble. J'espère que c'est clair. On va faire trois présentations d'affilée, comme ça vous aurez vraiment tout. Là, c'était l'image d'ensemble des trois projets, vous avez cette carte-là, peut-être que c'est bien de vous la mettre bien dans la tête et dans les yeux encore quelques secondes. Je vais remercier du coup NaTran et Géométhane pour leurs présentations, et on va rester avec Engie. Donc, Madame DEFRENNE, vous allez poursuivre, en rentrant cette fois-ci dans le détail du projet HyGreen d'électrolyseur. Et juste après la présentation de madame DEFRENNE, EDF, Monsieur LAMBERT, vous viendrez compléter autour des questions justement de disponibilité d'eau. Si ça vous convient. Je vous propose donc de bien garder, si vous avez des questions sur l'ensemble, de bien les garder, de bien les noter, si vous avez de quoi écrire ou sur votre téléphone, mais voilà, pour les garder pour la séance de questions-réponses qui vient juste après. Madame DEFRENNE, c'est à vous.

## **Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, j'ai 5 minutes – j'ai 7 minutes pour vous présenter quelques slides sur le projet. Alors, j'ai beaucoup plus de documentation, mais je pense que la première chose sur laquelle il faut s'arrêter, c'est que l'hydrogène tel qu'utilisé aujourd'hui dans nos industries représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre. Donc, déjà, si on remplaçait tout l'hydrogène utilisé dans les industries qui est aujourd'hui un hydrogène carboné, on pourrait réduire de 3 % nos gaz à effet de serre. C'est déjà important. Ensuite, un autre élément, c'est que les industries peuvent profiter de cet hydrogène vert pour se développer et pour avoir de nouveaux usages, et il y a un certain nombre d'industries qui vont changer leurs process pour se décarboner dans leur globalité. Alors, les industries, c'est environ entre 20 et 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Et puis, un dernier élément que je veux vous donner en amont de la présentation, c'est qu'on a la chance en France d'avoir un mix électrique, c'est-à-dire la production d'énergie électrique, qui est assez décarbonée, grâce à notre mélange de renouvelables et de nucléaire, et les usines qui produisent de l'électricité à partir du gaz viennent en pointe lors des besoins, et aussi grâce au stockage qui stocke du gaz naturel aujourd'hui. Peut-être que demain, ça marchera avec l'hydrogène.

Alors, le projet d'HyGreen, c'est de produire de l'hydrogène. Il est basé à côté du projet de stockage afin de pouvoir profiter de la flexibilité que nous donne le stockage. Et ensuite, il sera transporté dans la zone de Fos. Et dans la zone de Fos-sur-Mer, il y a aussi quelque chose qui est intéressant, c'est qu'Engie, qui a deux usines de production d'électricité à partir de gaz, est en train d'adapter ses process pour pouvoir accepter une partie d'hydrogène. Notamment, Combigo Golf aujourd'hui peut accepter jusqu'à 45 % du volume du gaz naturel dans son cycle de production d'électricité, ce qui permet de reproduire de l'énergie renouvelable. Donc, on peut produire de l'hydrogène à partir d'énergies renouvelables, et c'est ce qu'on va faire sur le site et je reviendrai sur d'où vient cette énergie renouvelable dans ma présentation, pour le stocker, le transporter et ensuite l'utiliser en priorité pour les industries qui ont du mal à se décarboner autrement, et puis aussi pour reproduire éventuellement de l'électricité via ces cycles combinés qui ont une partie d'adaptation à l'hydrogène, mais aussi pour le transport. Et un autre marché qui est important, c'est le transport à base d'e-fuel, qui est fait à partir d'hydrogène vert – vert, ça veut dire renouvelable ou décarboné.

L'intérêt de ce projet aujourd'hui, c'est surtout sa flexibilité, parce que grâce au stockage, grâce à l'association du stockage, on peut avoir de la flexibilité, et cette flexibilité, elle nous donne l'opportunité de proposer un produit décarboné aux industries, mais aussi d'augmenter sa compétitivité grâce à un mix de fourniture d'électricité renouvelable qui est mieux adapté et plus optimisé. Ensuite, le fait d'être associé, d'avoir de la production, du stockage et du transport jusqu'à une zone de grande

consommation permettra la sécurité d’approvisionnement. Aujourd’hui, les stockages de gaz fonctionnent de la même manière, ils permettent la sécurité d’approvisionnement. Puis, il y a la gestion de la confection. En fait, on peut utiliser la production d’hydrogène pour les services aux réseaux électriques. En effet, les réseaux électriques aujourd’hui, et on l’a vu effectivement dans la péninsule ibérique très récemment, ils subissent des traitements qui sont un petit peu différents que précédemment, et qui leur font des tensions, et en fait on peut par exemple arrêter la production d’hydrogène pour ne pas utiliser l’énergie qui passerait sur le réseau s’il n’y en a pas assez pour un autre usager. Donc, ce sont des services qui sont rémunérés, qui font partie de notre système énergétique, et ils sont rémunérés, cette rémunération est définie par la commission de régulation de l’énergie. Donc, la production et fourniture d’électricité au réseau, c’est aussi via Combigolfe, enfin nos fournitures d’électricité à partir éventuellement d’hydrogène, et donc en fait en produisant de l’hydrogène, en ayant un stockage, en ayant du transport, on participe à la résilience du réseau électrique aussi. Donc, on n’est pas simplement au service des industriels, mais on est aussi au service du réseau électrique.

Alors, le développement du projet se fera, sur cette carte, vous voyez l’endroit qu’on a sélectionné à Villeneuve. C’est un site qui fait 17,5 hectares – alors, la partie où vous voyez du violet, du jaune, du vert et du blanc, c’est la zone où on va installer tous nos électrolyseurs, nos compresseurs, la déminéralisation, et je reviendrai sur l’installation détaillée du site avec une vision préliminaire de ce qu’on peut faire. Et puis, sur l’autre zone, qui est très anthropisée, où il y a aujourd’hui une usine Lafarge, on installerait des panneaux photovoltaïques de petite dimension. Alors, c’est très différent du projet initial d’HyGreen, qui était associé avec un grand développement de panneaux photovoltaïques dans la région. Ça avait été proposé, c’était une vision. Aujourd’hui, on s’est rendu compte qu’en termes d’acceptation, c’était difficile de mettre autant de panneaux photovoltaïques. Donc, on sera, nous, reliés au réseau électrique, et ce réseau électrique nous permettra d’avoir de l’électricité. Et cette électricité, elle viendra d’où ? Donc là, vous avez un petit schéma du projet, donc on prend des énergies renouvelables, éoliennes, photovoltaïques, éventuellement hydrauliques, et une partie du mix énergétique français qui passe sur le réseau pour se fournir en électricité. On va prendre de l’eau du canal qui est dans la région, qui est contigu au terrain, afin de le déminéraliser et de l’utiliser dans l’électrolyseur pour produire de l’hydrogène. Cet hydrogène pourra aller directement sur le réseau développé par NaTran ou aller sur le stockage d’hydrogène, en fonction de nos clients et du marché qui sera développé. Et cet hydrogène pourra être donc utilisé pour décarboner les industries à Fos et aussi pour de la production d’électricité. Alors, sur la fourniture d’électricité, on passera par des contrats de fourniture d’électricité via le réseau. C’est-à-dire que le projet HyGreen contractera des développements d’énergies renouvelables dans d’autres régions, qui produiront et qui injecteraient leur électricité sur le réseau, et nous, on consommera à l’équivalent afin de pouvoir avoir un hydrogène RFNBO – RFNBO, ce sont des carburants renouvelables d’origine non biologique. C’est une définition très, très exigeante de la part de la Commission européenne pour bien discriminer les différentes sources d’hydrogène.

Quant à l’eau, je voulais juste donner un petit élément, puisque j’arrive à la fin de mon temps, 30 000 tonnes d’hydrogène par an, ça représente une consommation de 300 000 mètres cubes par an, équivalents à la consommation d’un village de 4 à 5 000 habitants. Et quand je parle d’eau, je ne parle pas de la même eau, puisque l’eau que nous utiliserons sur le site sera prise dans le canal EDF. Quand on parle de consommation de 4 000 à 5 000 habitants, on parle d’eau potable, donc de l’eau traitée.

Voilà, j’ai fini pour les petits éléments de ce sujet. Je suis à votre disposition, même après ou pendant le développement du projet, pour répondre à vos questions.

## **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. On va demander à monsieur LAMBERT, justement, vous avez fait la transition, Madame DEFRENNE, avec les questions d'eau. Et donc, on souhaitait proposer à EDF de replacer un peu justement cette prise d'eau dans le contexte plus général de la chaîne Durance-Verdon.

## **M. Vincent LAMBERT, EDF**

Bonsoir, tout le monde. Donc, EDF, pour vous situer l'intervention, n'est pas directement impliquée dans le projet HyGreen qui vous est présenté ce soir, mais pour autant, dans le cadre de la CNDP, il nous a semblé intéressant avec les organisateurs de pouvoir parler un peu d'eau et d'électricité, dans la mesure où ce sont deux composants essentiels pour faire de l'électrolyse.

Donc, simplement pour vous situer, le canal sur lequel l'électrolyseur serait alimenté, c'est un canal EDF, le canal du Largue, vous l'avez en photo, c'est un canal qui, en fait, fait partie de la chaîne hydroélectrique dite Durance-Verdon, qui est un ensemble de 16 barrages et de 23 usines, avec le barrage emblématique de Serre-Ponçon sur la Durance, et le barrage emblématique de Sainte-Croix sur le Verdon. Donc, c'est une chaîne hydroélectrique, comme le rappelait madame la sous-préfète, plus de 2 000 MW, donc deux réacteurs nucléaires implantés en région. Chaque année, c'est entre 35 et l'année dernière, c'était jusqu'à plus de 50 % de la production d'électricité en région PACA qui est faite grâce à cette chaîne. Une électricité qui est renouvelable, une électricité qui est aussi stockable grâce à ces réserves d'eau. Donc, c'est une façon à grande échelle de stocker de l'électricité, grâce à Serre-Ponçon, nous avons plus de 1 milliard de mètres cubes qui est stocké dans Serre-Ponçon. Et une électricité aussi qui est pilotable dans la mesure où ces usines peuvent être à la demande activées, désactivées, par tranches, par morceaux, etc. Donc, en 10 minutes, on peut faire varier cette puissance. Donc, c'est un atout régional très important au niveau électricité.

C'est un atout régional également très important au niveau de la gestion de l'eau, et donc je vais me focaliser un petit peu sur cette thématique-là. Depuis la création de cette chaîne hydroélectrique, il y a une vocation en fait d'être dans une chaîne hydroélectrique qui sert différents usages. Donc, la production d'électricité, mais également l'alimentation des terres agricoles, la sécurisation des terres agricoles, plus de 80 000 hectares qui sont sécurisés. L'alimentation en eau potable de toute la région, donc plus de 3 millions de personnes qui sont – donc, ça fait référence aux 3 à 4 000 que vous évoquiez. Régulation des débits de la Durance, et puis, évidemment, de l'eau industrielle. Donc, tous ces usages sont servis par cette chaîne hydroélectrique, et tous ces usages sont en fait encadrés et règlementés par des conventions, chacune dans leur thématique, qui sont approuvées, et évidemment approuvées par les services de l'État. Donc, pour l'électricité, c'est un régime de concession, comme vous le savez peut-être, dans lequel EDF est concessionnaire de cette chaîne hydroélectrique. Pour l'eau industrielle, donc ce sera le cas pour Engie, pour l'électrolyseur, ça devra faire l'objet donc d'une autorisation de prélèvement accordé par les services de l'État, et ensuite ça fera l'objet d'une convention avec EDF pour la gestion, je dirais, et l'occupation du domaine public et de ce prélèvement.

Sur le slide suivant, simplement pour donner quelques ordres de grandeur. Donc, cette chaîne, il passe environ 5 milliards de mètres cubes d'eau par an. Donc, vous voyez, par rapport aux 300 000 mètres cubes qui sont indiqués, en théorie, il n'y a pas de difficulté à approvisionner pour 300 000 mètres cubes d'eau. Il n'y aura pas d'impact sur les autres usages. Je dis « en théorie », pourquoi ? Parce qu'il y a une ressource qui est très, très variable selon les années, 2022 est restée dans les mémoires récentes, en fait, où ce n'étaient pas 5 milliards, c'étaient 2 milliards, mais grâce à ces aménagements, on a aussi une faculté de gestion, et c'est ce que nous faisons au quotidien dans le cadre de cette concession. Et

en situation de s cheresse, eh bien un arbitrage est possible par les pouvoirs publics, sachant que l'eau potable est toujours prioritaire, et les autres usages peuvent  tre, je dirais, restreints par les pouvoirs publics. Et donc, l'eau industrielle pourrait  tre, dans le cas de l' lectrolyseur, impact e par ces arbitrages-l . Voil .

### **M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Merci beaucoup. Je vous propose de rester en tribune, tous les deux. Et donc, on va d marrer les questions. Alors, une pr cision importante avant  a : une personne a oubli  son t l phone, un Samsung noir, sur la table du droit   l'image, qui est juste l . C'est le moment de v rifier vos poches, et la personne qui l'a oubli  peut le r cup rer bien s r. Voil , merci, c'est fait.

Alors, ensuite, sur les questions, on vous demande simplement de bien vouloir – vous pouvez poser une question, vous pouvez aussi faire une proposition, donner un avis, un peu comme vous voulez – vous pr senter, simplement, si vous voulez bien. Et puis, ensuite, on donnera la parole aux personnes qui pourraient r pondre. Je crois que, Monsieur, d j , vous avez demand  la parole. Donc, le micro arrive. Pr sentez-vous, s'il vous pla t.

### **M. Alain PELOPIDAS, Villeneuvois**

Bonjour. Je m'appelle Alain PELOPIDAS et j'habite   Villeneuve, donc je suis un citoyen. L , sur les remarques, la pr sentation du projet que j'ai prises un petit en vol parce que je n'ai pas suivi l'information pr cis ment dans la presse locale, aujourd'hui, l , ce soir, depuis hier, j'ai quand m me le sentiment que le projet de centrale  lectrique   Volx  tait donc une premi re  tape du projet qui suit. C'est- -dire que c'est un pr alable. Non ?

### **M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Peut- tre pour pr ciser, le projet de centrale panneaux solaires. C'est ce dont vous parlez ?

### **M. Alain PELOPIDAS, Villeneuvois**

Je vais poser une question. Donc, je m'interroge sur l'historique de ce projet-l . Ensuite, sur la repr sentation qu'on doit avoir de cette production-l , il ne s'agit pas de substituer une  nergie verte – enfin, c'est- -dire de diminuer la consommation d' nergie globale en rempla ant... il s'agit de compl ter la production d' nergie dont on va avoir besoin pour l'intelligence artificielle et puis pour toutes les nouvelles technologies. Et donc, on vient rajouter une production d' nergie. D'accord, alors la question qui se pose derri re, ce n'est pas ma premi re question, mais je me pose en m me temps d'autres questions – cet hydrog ne, en l' tat, si je comprends bien, aujourd'hui, 45 %, j'ai vu  a rapidement hier soir,  a alimente l'industrie p troti re, 45 %, c'est pour fabriquer des pesticides. Donc, si effectivement c'est dans cette logique-l , je ne suis pas certain que le projet soit vraiment vert dans l'absolu. La production, l'alimentation en  nergie  lectrique, elle va d pendre en partie du nucl aire, donc, je fais des raccourcis rapides, et donc  a va  tre plut t de l'hydrog ne jaune que de l'hydrog ne vert, si j'ai compris les classifications, j'ai parcouru vite fait. Ma question, c'est la suivante : vous parlez de 300 000 m tres cubes d'eau pr lev s, et vous dites que  a correspond   4 000 habitants, c'est  a ? 4 ou 5 000. Moi, quand je divise 300 000, je viens de le faire   l'instant parce que  a m'intrigue, le probl me principal pour moi, c'est l'eau, si je divise 300 000 par 25 m tres cubes, je suppose, mais peut-

être que je me trompe, que c'est la consommation moyenne par habitant, j'arrive à 12 000. Donc, là, déjà, le montant n'est pas le même. Et donc, et la question finale, c'est celle-là, c'est toujours sur l'eau, vous évoquiez un peu rapidement la sécheresse de 2022, les scénarios, hélas, sont aujourd'hui stabilisés sur les projections qui sont faites des ressources en eau dans les 30 prochaines années – qu'est-ce qu'il se passe dans le scénario prévu par Météo France par exemple, à l'échelle de 2050, ou de 2030 déjà, c'est déjà un peu sévère, 2050, et quels sont les arbitrages ? Quand vous disiez qu'on peut prévoir éventuellement de supprimer ou d'alléger les prélèvements en eau, on a vu quand même en 2022 que le conflit des usages autour de l'eau était loin d'être réglé, et qu'il n'y a pas de réglementation définitive, à part d'interdire de laver les voitures et d'arroser les jardins. Donc, il me semble que le prélèvement est conséquent relativement à la ressource présente, et surtout à la ressource future. Donc, j'ai une question sur cette gestion-là. Je trouve que la Durance, la quantité va poser problème, la qualité pose déjà problème, on commence à découvrir les dégâts qui ont été faits par les sites industriels précédents. Et donc, il y a une question aussi : est-ce qu'il y a un impact sur la ressource en eau du fonctionnement même de l'électrolyseur ? Enfin, je suis un peu long, mais...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Non, mais merci, mais vous avez posé beaucoup de questions. Ce que je vous propose, c'est qu'on les prenne dans l'ordre quand même plutôt, même si – vous avez d'abord posé une question sur l'historique et sur le rôle de la centrale donc de production électrique de Volx, qui est, il me semble, photovoltaïque, c'est ça ? Ce sont des panneaux. Est-ce que là-dessus, peut-être, la communauté d'agglomération, ou le maire de Volx ? Alors, attendez, Monsieur le Maire de Volx, attendez juste qu'on vous donne un micro. Peut-être donc clarifier s'il y a ou non un lien entre le projet de centrale à Volx et le projet dont on parle ce soir.

**M. Jérôme DUBOIS, Maire de Volx**

Il n'y a aucun lien. Effectivement, le projet était parti avant les débats d'HyGreen. C'est un opérateur privé qui a fait le projet, qui n'est pas présent dans la salle, donc ce ne sont pas les opérateurs ici présents. Et la production, qui va commencer au mois de juillet, puisque la centrale est finie, sera lancée dans le réseau, avec une politique de tarifs de rachat garantis, mais donc balancée dans le réseau. Donc, on est indépendant de la discussion de ce soir.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci pour ce point, cette précision. Ensuite, vous avez évoqué, Monsieur, la destination de l'hydrogène produit, et vous avez évoqué, et madame DEFRENNE avait dit d'ailleurs avant que les usages de l'hydrogène aujourd'hui sont des usages notamment dans le pétrole et dans la fabrication d'engrais. Donc, votre question, si je la reformule, excusez-moi si je reformule mal, mais le projet n'est peut-être pas si vert que ça s'il sert à produire du pétrole, enfin des carburants et des engrais.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, au-delà des carburants et des engrais, il y a d'autres usages. Déjà, il y a l'aciérie, il y a les cimenteries, il y a un certain nombre d'usages industriels, les verreries aussi, qui s'intéressent à l'usage de l'hydrogène. Donc, on ne parle pas que de raffineries et de production d'engrais. Bon, aujourd'hui, effectivement, il y

a de la production d'engrais qui est faite à partir d'hydrogène gris. Est-ce que c'est quand même peut-être mieux, parce qu'on a quand même besoin d'engrais, de le faire à partir d'hydrogène renouvelable ? Il y avait aussi une autre question derrière ça, c'était la quantité d'électricité qu'on produit. Effectivement, on est dans une société qui se décarbone en développant beaucoup, beaucoup d'énergies renouvelables, et en remplaçant une partie du mix énergétique carboné par des énergies renouvelables qui sont peu flexibles, et donc qui ont besoin de pointes – et c'est notamment ce que représente Combigolfe, parce qu'ils pourraient répondre à des pointes de demandes d'énergie, et on pourrait mettre de l'hydrogène et donc rendre cette énergie plus verte.

Sur la ressource d'énergie, il y avait quelque chose, le nucléaire. Sur la ressource d'énergie, je vous l'ai expliqué pendant la présentation, mais peut-être que je me suis mal exprimée, donc contracter des contrats de production d'énergies renouvelables, comme ce qui a été fait sur d'autres régions, sur le champ de Volx, mais aujourd'hui, on ne les a pas contractées, ces énergies renouvelables, on va les contracter pendant la maturation du projet. Donc, on va contracter des champs de développement de renouvelables qui vont aller sur le réseau et qu'on consommera – alors, pour être RFNBO, il faudra suivre la production de ces champs et consommer au même rythme que ces champs, pour que ce soit effectivement juste. Et il y aura une toute petite partie qui viendra du mix énergétique, dans lequel il y a du nucléaire, le nucléaire étant aussi une énergie décarbonée aujourd'hui. Donc, on appelle hydrogène renouvelable l'hydrogène qui est produit à partir d'énergies renouvelables – photovoltaïque, éolien, et hydraulique – et on appelle hydrogène bas carbone la partie qui est produite à partir d'énergie nucléaire. Et sur notre classification, il y a des certifications qui sont mises en place par la communauté européenne, qui sont obligatoires pour avoir justement ces labels RFNBO, pour savoir exactement quel est le type d'hydrogène qu'on produit.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Est-ce que vous pouvez préciser – voilà, j'allais dire est-ce que vous pouvez préciser les parts que vous envisagez pour certains des éléments ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, aujourd'hui, on a fait de premières simulations, parce qu'on travaille sur des simulations pour essayer de trouver le meilleur équilibre de contraction du renouvelable. Aujourd'hui, il y aurait 31 %, sur les premières simulations, de l'énergie qui viendraient directement du mix énergétique français, composé d'énergies renouvelables et de nucléaire. Donc, ce sera inférieur à 31 %, la part nucléaire, de toute façon.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Qu'on soit bien clair, le reste donc provenant de sources renouvelables ? C'est bien ce que vous vouliez dire ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Exactement.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Même question – excusez-moi, il y avait encore une question, mais je voudrais simplement, pour aller au bout de la question de monsieur, monsieur a donné des chiffres, 45 %, 45 %, est-ce que vous pouvez donner les chiffres que vous envisagez en termes de destination de votre hydrogène ? Est-ce que c'est effectivement 45 % vers la pétrochimie et les carburants et 45 % vers les engrais ? Vous avez mentionné d'autres choses, l'acier, et d'autres éléments, est-ce que vous avez des répartitions également ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, aujourd'hui, je n'ai pas de répartition, parce qu'un des sujets jusqu'à la décision finale d'investissement, ça va être de mettre des contrats en place avec des industriels qui sont intéressés par cet hydrogène renouvelable et bas carbone. Donc, aujourd'hui, moi, je cherche des industriels qui s'engagent pour acheter cet hydrogène vert. Moi, mon travail, en tant que développeur de projets d'hydrogène, c'est d'essayer de rendre ce produit le plus compétitif possible, et c'est grâce au stockage que je peux le rendre plus compétitif que d'autres entreprises qui vont aussi développer des projets de production d'hydrogène. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire exactement la destination industrielle de mon hydrogène, parce que mon projet n'est pas suffisamment mature. Voilà. Je suis désolée, j'aurais bien aimé.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Et donc, pour terminer, sur l'eau, donc les calculs que vous avez faits, la règle de 3 que monsieur a refaite de son côté en partant sur une...

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, j'ai une petite donnée, parce que quand j'ai fait ce calcul, la consommation d'eau dans la région, ce sont 59 mètres cubes par habitant – d'eau potable, ce sont 59 mètres cubes. J'étais très étonnée, je suis allée voir les chiffres officiels.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Attendez, si vous souhaitez prendre la parole, juste après je vous donne la parole.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Pour répondre au calcul vous avez fait, 59 mètres cubes.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Donc, ça, c'est pour préciser sur le calcul. Et puis, Monsieur, vous avez évoqué pour terminer la question du partage de l'eau – est-ce que, Monsieur LAMBERT, vous souhaitez faire un complément là-dessus ?

### **M. Vincent LAMBERT, EDF**

Simplement peut-être remettre le slide d'avant, voilà, vous avez ce slide-là. Juste quelques ordres de grandeur aussi. J'évoquais sur Serre-Ponçon et sur Sainte-Croix, nous avons 2 milliards de mètres cubes d'eau qui sont stockés. 2 milliards de mètres cubes d'eau qui sont stockés, c'est la moitié de la consommation française annuelle en fait. Donc, en termes, si on parle sur le côté eau potable, je dirais, il n'y a pas vraiment de sujet pour les gens – enfin, toutes les communes et tous les ensembles du réseau hydraulique qui est connecté à ces ouvrages-là. Aujourd'hui, sur les 5 milliards de mètres cubes d'eau, en année normale, c'est pour ça qu'il faut distinguer l'année normale de l'année exceptionnelle, par exemple 2022, il y a 5 milliards de mètres cubes d'eau qui arrivent, il y en a à peu près 2 milliards qui sont consommés en région, pour l'agriculture, l'eau potable, etc., et donc 3 milliards qui sont restitués à la mer, en fait. Donc, sur ces 3 milliards, c'est là-dessus où on peut prendre effectivement 300 000 mètres cubes pour Engie. Sur ces 3 milliards, à l'horizon 2050, des études prospectives prévoient en fait une diminution de la ressource Durance d'environ 10 %, et -25 % à l'horizon 2100. Voilà, ce sont des ordres de grandeur pour vous les évoquer. Sachant qu'aujourd'hui, il y a 3 milliards qui repartent à la mer. Voilà. Alors, après, ça, c'est l'année, je dirais, les années un peu classiques en fait, ou les moyennes. L'année 2022, c'a été une année exceptionnelle, l'année la plus sèche depuis les derniers 60 ans sur lesquels nous avons de l'historique, depuis la création du lac de Serre-Ponçon. Une année exceptionnelle, comme 2024 a été une année exceptionnelle en termes de quantité d'eau aussi, c'a été une année où on a eu le plus d'eau, en 2024. Donc, il y a une très grande, vous le voyez, une très grande variabilité sur ce schéma-là.

Donc, c'est vrai qu'au moment où les années peuvent être très sèches, comme en 2022, eh bien il peut y avoir – la gestion que fait EDF dans tout le cadre des conventions qui sont données n'est pas suffisante, et auquel cas ce sont les pouvoirs publics en fait qui peuvent être amenés à régler ce sujet. Depuis, mais peut-être que certaines personnes des services de l'État notamment pourront compléter, depuis 2022, il y a une démarche qui s'appelle l'arrêté-cadre interdépartemental, qui en fait a été fait par les services de l'État pour justement, à froid, se donner des indicateurs, en disant, si on retombe dans une année sèche, eh bien qu'est-ce qu'il va se passer pour tel usage et tel usage ? Quels vont être les seuils dans lesquels on va déclencher des restrictions ? Sachant qu'encore une fois, l'eau potable reste prioritaire dans tous les cas.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, on a une question là-bas, je vais vous proposer – est-ce qu'il y a encore plusieurs personnes qui veulent poser des questions, toujours sur le projet ? Oui, je vois un peu des mains se lever. Monsieur ici, et monsieur là-bas. OK. On va donner la parole d'abord à madame – Madame, vous voulez poser une question ? Et ensuite, ces messieurs derrière. Présentez-vous, s'il vous plaît.

### **Mme Marie AUDIBERT, Dauphinoise**

Bonjour. Je m'appelle Marie, j'habite à Dauphin. Donc, bon, les restrictions d'eau, ça n'a pas été qu'en 2022 pour nous, mais ce n'est pas ma question. En fait, je voudrais savoir ce qu'il se passe s'il y a une restriction d'eau. Vous dites que c'est prévu que l'électrolyseur ne soit pas prioritaire, mais si l'eau qui sort de l'électrolyseur est redistribuée à un agriculteur, est-ce que c'est prévu ce qu'il va se passer s'il est pénalisé ? En fait, si l'électrolyseur ne marche plus parce qu'il y a une restriction d'eau, si après, lui, quelqu'un bénéficie de l'eau, ce qu'il va se passer pour celui-là ? Parce que du coup, s'il n'y a plus de circuit – voilà. Je voulais aussi revenir sur est-ce que dans l'électrolyseur, j'en reviens à mes petites

turbines, Monsieur NOÉ, je vous avais posé, qui fabriquent de l'électricité, est-ce que ça, ça a été envisagé sur le circuit de l'électrolyseur ? Et je voulais aussi savoir, en France, les centrales nucléaires, elles produisent de l'électricité qui est délestée, qui ne sert pas parce qu'à un moment, on ne peut pas la stocker – pourquoi elle ne sert pas directement à l'électrolyseur ? Et pourquoi l'électrolyseur n'est pas placé près d'une centrale ? Et je voudrais aussi revenir sur ArcelorMittal, qui est citée dans le document de la CNDP, et en fait, apparemment, ils ont licencié et ils ont dit qu'ils allaient acheter un four électrique. Ils n'ont pas parlé de four hydrogène. Donc, est-ce qu'eux n'ont plus de projets du tout sur l'électrolyse ? Ou ils se posent des questions aussi ? Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Ça fait beaucoup de questions. On va quand même donner la parole tout de suite, si vous voulez bien noter toutes les questions, et vous y répondrez juste après. Derrière vous, voilà. Alors, on va alterner, d'abord derrière, Messieurs, et puis après, une dame, on va essayer de faire la parité.

**M. Jean-Laurent LUCCHESI, THT 13/30**

Bonjour. Jean-Laurent LUCCHESI, je fais partie d'un collectif d'associations qui s'appelle THT 13/30, et je viens des Bouches-du-Rhône. Donc, d'abord, je veux dire, j'ai redit, la cohérence du projet autour de l'hydrogène avec du stockage, du transport et de la production, je trouve que c'est très cohérent. Ceci dit, tous les experts qu'on a rencontrés pendant le débat, et j'ai fait toutes les réunions du débat, plusieurs webinaires, aucun, aucun expert n'a considéré que les process autour de l'hydrogène étaient matures. Et notamment, à Arles, monsieur PETIT, qui a dit que les process d'électrolyseurs n'étaient pas matures, les process de combustion dans les combinés gaz n'étaient pas matures, et que les process des nouveaux carburants n'étaient pas matures. Donc, là, je vois que vous affichez 2031 pour la production, tous ces experts, et je dirais même des experts hors du débat, et la presse, voire l'Europe qui révisé ses objectifs par rapport à la production d'hydrogène, voire l'État qui révisé ses subventions vis-à-vis de la production d'hydrogène, je pense que c'est important de savoir véritablement et très objectivement, et non pas pour de l'affichage pour essayer d'attirer des financeurs, mais très clairement quand l'hydrogène de façon industrielle sera produit. C'est important pour les délais de développement du réseau électrique.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup, et on va redonner la parole à madame, devant, pour une troisième question. On donnera après les réponses, et on reviendra en salle ensuite. Madame ?

**Mme Catherine SARROBERT, Citoyenne**

Bonjour. Catherine SARROBERT. Moi, j'aimerais vous interpellé, Madame DEFRENNE, sur la nature de l'hydrogène qui va remplacer l'hydrogène gris. Vous avez parlé d'hydrogène vert, mais j'aimerais savoir où en sont les recherches sur les gisements d'hydrogène blanc. Et si on trouvait un jour de l'hydrogène, qu'en adviendrait-il du projet électrolyseur à Villeneuve ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Est-ce que vous pouvez préciser ce que c'est que l'hydrogène blanc ? Ou alors, vous laissez Engie le faire ?

**Mme Catherine SARROBERT, Citoyenne**

Je vais laisser madame DEFRENNE le faire.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

D'accord, merci beaucoup. Alors, merci beaucoup pour toutes ces questions. Je vais tout de suite quand même vous dire, Madame, par rapport à ArcelorMittal, je crois qu'il n'y a pas de représentant d'ArcelorMittal dans la salle ce soir. Non, voilà, je confirme. Donc, dans ce type de situations, ça arrive, vous avez une question, elle est tout à fait valable et il n'y a aucun problème, et légitime, donc, si vous en êtes d'accord, on transmettra à ArcelorMittal via la plateforme de questions-réponses du site du débat, et vous recevrez une réponse écrite à votre question. Ça vous convient ? Voilà. Mais on ne peut vraiment pas répondre à leur place, je pense, et je ne voudrais pas demander aux services de l'État de le faire à leur place – de toute façon, ils ne le voudraient pas non plus, et ils auraient raison. Donc, le mieux, c'est qu'on adresse votre question aux bonnes personnes.

Ensuite, on va peut-être commencer par les questions d'eau, la question de l'usage de l'eau, qu'est-ce que devient l'eau ? Et aussi, les questions de restrictions. Alors, Monsieur le Maire, vous vouliez ajouter un élément sur ces questions d'eau, d'abord.

**M. Serge FAUDRIN, Maire de Villeneuve**

Oui, sur l'eau, très rapidement, parce que je pense que tout à l'heure, le chiffre où la division ne collait pas, 1) je confirme que le besoin estimé, ce sont 300 000 mètres cubes d'eau par an, sur l'année complète, et 2) à titre de comparaison, je vous confirme que pour la commune de Villeneuve, donc entre 4 000 et 4 500 habitants, pour les années précédentes, en moyenne on est sur 350 000 mètres cubes par an de prélevés dans la ressource. Et ça, c'est un chiffre sûr à 100 %, c'est mon travail, c'est ma responsabilité, si vous permettez. Donc, ce sont 350 000 mètres pour Villeneuve qui sont prélevés dans le milieu. Et ensuite, cette eau est distribuée, il y a des fuites, vous connaissez la question des rendements, donc ensuite il y a une facturation qui est en dessous, en fonction du taux de rendement. Et Villeneuve est une commune où on n'a quasiment pas d'industrie, mais dans d'autres communes, je pense, par exemple, les Thermes de Gréoux, l'Occitane, enfin beaucoup d'industries sont très consommatrices d'eau. Donc, les chiffres qu'on donne par habitant, oui, ils sont tout à fait réalistes. Quand il s'agit de comparer le prix de l'eau en France, il y a une norme qui est de dire qu'on prend 120 mètres cubes, c'est la moyenne, Jacques, mon collègue, le confirme, c'est la moyenne de la consommation française par foyer. Et les foyers en France, ce sont 2,2 ou 2,3 personnes en moyenne. Ça, ce sont des chiffres certains.

Sur les restrictions, mais je pense que les services de l'État pourraient commenter et compléter, il y a des arrêtés-cadres qui définissent le comportement à tenir en cas de tensions sur l'eau. Vous avez des arrêtés-cadres départementaux qui visent certains secteurs, et en général c'est lié à des bassins versants – le Lague par exemple, évidemment, le Lauzon, et ainsi de suite. S'agissant de la Durance et du canal EDF de la Durance, ils sont pris en compte dans un arrêté-cadre interdépartemental, avec donc des

règles et des principes qui sont communs sur toute la région. Moi, je n'ai pas connaissance dans les années passées de situations d'alerte sur la partie Durance, canal et rivière, sachant qu'on a été par contre très touché sur le Lague, le Lauzon et d'autres rivières, mais c'est totalement différent. Dans le département, l'arrêté-cadre départemental a tendance à mettre en place des restrictions en fonction du lieu géographique de l'utilisateur, alors que l'arrêté-cadre interdépartemental travaille plus sur l'origine de l'eau. Voilà. Si ça répond à votre question.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Ensuite, la question de madame sur : pourquoi ne pas installer les électrolyseurs à côté des centrales nucléaires ? Si j'ai bien... je la résume. Et utiliser l'électricité, du coup. Alors, Engie, du coup, peut-être une stratégie globale d'Engie sur ce sujet-là ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, effectivement, aujourd'hui, quelques fois, il arrive qu'on produise beaucoup d'électricité par rapport aux besoins de la population française, et il y a de l'électricité qui est – donc, la production d'électricité est supérieure à la consommation. Et c'est justement dans ce cadre-là qu'un projet électrolyseur est intéressant. Alors, qu'il soit près de l'usine nucléaire ou délocalisé, la ligne qui est mise entre la consommation et la production fait son service d'équilibrage. Donc, les projets dits de production d'hydrogène servent aussi l'équilibre du réseau. Donc, ça permet justement une meilleure optimisation de l'usage de l'électricité qui est mise sur le réseau. Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Alors, vous avez de la chance, Madame, vous avez dans la salle EDF, qui produit de l'électricité nucléaire, et RTE qui transporte. Est-ce que, EDF ou RTE, vous souhaitez répondre à ça, sur l'opportunité relative d'installer les productions d'électrolyseurs plutôt plus près des sources de production électrique ? Parce qu'Engie, jusqu'à présent, je crois que vous n'êtes pas producteur d'énergie nucléaire ? Si je ne me trompe pas – pas en France.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

En Belgique.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Voilà, pas en France. OK. Monsieur LAMBERT ?

**M. Vincent LAMBERT, EDF**

Pas de commentaire pour moi, ça relève de la stratégie du producteur de l'électrolyseur, donc...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Attendez, Madame, il faut vraiment que vous preniez le micro, sinon ce ne sera pas enregistré.

**Mme Marie AUDIBERT, Dauphinoise**

Est-ce qu'on peut avoir une id e de la quantit  d' lectricit  qui serait utilisable par les  lectrolyseurs, qui n'est pas consomm e ?

**M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Attendez, Madame, juste, simplement, parce que  a,  a  t  dit, madame DEFRENNE va vous r r pondre, mais avant  a, si vous me permettez, est-ce que RTE souhaite dire un mot sur l'int r t ou non d' tre proche en fait du site de production par rapport aux pertes sur le r seau par exemple, ou pour d'autres raisons ? Non, vous n'avez pas de commentaires   faire ? Donc, Madame, on reportera votre question sur le site, et on demandera   RTE et EDF de r pondre par  crit. Attendez, madame DEFRENNE va r pondre d'abord sur la derni re question de madame, sur la quantit  d' lectricit  consomm e par l' lectrolyseur.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, aujourd'hui, on va installer 240 MW de capacit  de consommation d' lectricit . Donc,  a repr sente 240 MWh par heure. Donc, vous multipliez par le nombre d'heures qu'on va fonctionner, on a pr vu de fonctionner 80 % du temps, on esp re fonctionner en fonction aussi du besoin, et du besoin de flexibilit , donc ce sera entre 70 % et 90 % du temps o  on essaiera de fonctionner. Voil . Donc, c'est  a, la quantit  d' lectricit  qu'on va consommer. Je vais r pondre   la question de monsieur LUCCHESI, peut- tre.

**M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

OK, sur la maturit  des diff rentes technologies.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

La maturit , alors, j'entends bien ce que vous avez dit, et effectivement c'est un sujet qui pose question pour tout le monde. Juste quelques faits qui sont importants   savoir, c'est qu'aujourd'hui, il y a une unit  de production d'hydrog ne en Allemagne de 54 MW. Je pense que c'est la plus grande unit  de production d'hydrog ne aujourd'hui, elle a  t  mise en route tr s r cemment, et effectivement, on commence   voir des capacit s d' lectrolyseurs qui sont de mieux en mieux, avec des technologies. Les fournisseurs de technologies travaillent aussi sur l'am lioration de leurs technologies, que ce soient des  lectrolyseurs PEM, alcalins, vous avez tout  a qui a  t  r f renc  et discut  lors du webinaire sur l'hydrog ne, qui  tait d'ailleurs tr s, tr s bien document .

Donc, effectivement, on peut penser qu'il y a une immaturit  du projet, il y a une immaturit  aussi du march , parce qu'il faudrait que le march  commence pour faire – c'est un nouveau march , l'hydrog ne renouvelable. Donc, c'est important de mettre en route ce march , et on a besoin effectivement de subsides gouvernementaux, enfin de subsides de l' tat, et  a nous permet de mettre en place ces projets, pour mettre en route une machine  conomique.

Je voulais aussi vous dire que, donc, on travaille, nous, sur les technologies pour essayer d'adapter la meilleure technologie possible sur nos sites. Il faut savoir que la d cision d'investissement, elle est en

2028, qu'il y aura probablement des projets de production d'hydrogène à peu près de la taille du nôtre qui existeront à ce moment-là, au moment où on prendra la décision d'investissement.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Madame DEFRENNE, peut-être pour compléter, la question de monsieur LUCCHESI portait du coup concrètement sur les engagements calendaires, c'est-à-dire sur la fiabilité ou non des dates que vous annoncez au regard de ces différentes immaturités que vous avez mentionnées, à la fois techniques, mais aussi de marché. Est-ce qu'il y a une marge d'incertitude autour de ces dates ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, on est au tout début du projet. Dans le DMO, vous avez toutes les lignes qui constituent le planning qu'on a mis en place aujourd'hui. Aujourd'hui, notre chemin critique identifié, ce serait plutôt le fait qu'on ait besoin d'une nouvelle ligne électrique. Donc, ça, c'est un des chemins critiques qui est identifié. L'autre chemin critique, c'est le permitting : on a un certain nombre de dossiers qui seront faits après l'étude de faisabilité, qui seront soumis à l'État, et on a besoin d'avoir un permis environnemental, un permis de construire, etc. Donc, ces chemins critiques, ils sont identifiables quand vous regarderez le planning de nos projets. Nous, ce qu'on essaye, c'est d'être le plus crédibles possible, afin de pouvoir justement trouver nos clients et leur dire « à cette date, je vais pouvoir vous fournir de l'hydrogène », parce qu'on va signer un contrat et il faudra bien qu'on respecte nos dates. Mais aujourd'hui, on est encore à l'étape de préfaisabilité, il peut se passer beaucoup de choses jusqu'à la fin du projet, donc c'est comme tout projet industriel, on revoit les plannings à chaque étape.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Et puis, dernière question, qui était sur l'hydrogène blanc.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, je suis très contente d'avoir cette question sur l'hydrogène blanc, parce que ça peut effectivement dans la transition énergétique être ce qu'on appelle un game changer. On a identifié des sources d'hydrogène dans les fosses abyssales des mers, des sources d'hydrogène naturel, il y a une trentaine d'années, et on s'est dit « mais il n'en existe pas sur les continents ». Et puis, on s'est rendu compte qu'en fait, il y avait des sources d'hydrogène naturel sur les continents, et aujourd'hui on a des géoscientifiques qui cherchent ces sources d'hydrogène naturel, et même Engie a un certain nombre de projets pour voir, identifier et savoir comment fonctionne le sous-sol. Quand on a produit du gaz et quand on a trouvé les hydrocarbures, on ne savait pas trop comment ça fonctionnait, on avait cette source d'hydrocarbure et on l'a utilisée, et ensuite on s'est posé la question pour essayer de le trouver ailleurs. Eh bien, on est exactement au même niveau pour l'hydrogène blanc, aujourd'hui, on a identifié dans les sous-sols, on les connaît bien aussi grâce à l'industrie du pétrole qui a beaucoup travaillé sur la connaissance des sous-sols, et on a identifié un certain nombre de processus qui produiraient de l'hydrogène en sous-sol, et cet hydrogène. Et si on trouve et on pourrait exploiter ces sources d'hydrogène blanc, eh bien je pense que ce serait une très bonne chose pour la transition énergétique. Mais je pourrais en parler des heures.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, vous épuisez votre quota d'anglicismes, de mots en anglais, avec game changer et permitting. Voilà, donc vous n'avez plus le droit maintenant. Permitting, autorisations, on est d'accord ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Autorisation de construire et d'exploiter.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Et game changer ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Un élément qui va changer dans le futur et qui va avoir un impact très important par rapport aux autres.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. J'avais trois prises de parole ensuite. Monsieur ici, monsieur là, et monsieur là. Les trois. Et puis, après, on passera aux questions d'impacts, si ça vous convient. Monsieur d'abord. Merci de vous présenter toujours.

**M. Didier HARDUIN, Dauphinois**

Bonsoir. Didier HARDUIN, j'habite à Dauphin. Et en fait, je suis surpris, mais peut-être que je n'ai pas les mêmes données que vous, sur la quantité d'eau consommée. Moi, je ne trouve pas un chiffre – enfin, le chiffre de 300 000 mètres cubes d'eau par an me paraît sous-estimé. Ou alors, ne parlez-vous que de l'eau déminéralisée, ou de l'eau brute ? Oui, vous ne parlez que de l'eau déminéralisée. Voilà, donc en eau brute, ça fait quand même deux fois plus, c'est-à-dire qu'en fait il y a une consommation de 600 000 mètres cubes d'eau par an, et non pas 300 000. Donc, enfin, c'est ce que j'ai compris, après vous préciserez – ou si vous voulez répondre tout de suite, j'ai d'autres questions...

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

On a un slide très détaillé dans la deuxième partie de la présentation, si vous pouviez attendre...

**M. Didier HARDUIN, Dauphinois**

J'attendrai. Avec plaisir, il n'y a pas de soucis.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Sur la déminéralisation. Allez-y, Monsieur, continuez.

**M. Didier HARDUIN, Dauphinois**

Mais, autre question, c'est que puisque ce projet – l'eau, quand même, bon, on est quand même dans un pays de stress hydrique, contrairement à ce que j'ai entendu. Il y a des années exceptionnelles, mais ces années exceptionnelles, peut-être qu'elles ne seront plus exceptionnelles parce qu'on va vers un réchauffement climatique qui va perturber beaucoup de choses, et bien malin celui qui va savoir exactement ce qu'il va se passer. Et en fait, je pense, pourquoi ne pas mettre un électrolyseur d'hydrogène plutôt là où il y a beaucoup d'eau, c'est-à-dire près de la mer Méditerranée, et d'utiliser l'eau salée, je sais que ça peut se faire, il suffit – bon, il suffit, il faut désaliniser l'eau et utiliser cette eau. Et le prix de la désalinisation n'est pas excessif par rapport au prix de production de l'hydrogène. Donc, en fait, et en plus, on serait près de Fos, donc je pense que ce serait – bon, ce serait peut-être loin du stockage, mais au niveau du stockage, j'ai aussi des interrogations. Donc, c'est ma deuxième question, et là, je ne sais pas si je peux attendre ou si j'aurai...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Allez-y, continuez, on prend toutes vos questions, et puis après on fera une réponse globale.

**M. Didier HARDUIN, Dauphinois**

Vous notez, d'accord, OK, excusez-moi. Et ensuite, alors, peut-être qu'on en parlera après, est-ce qu'on parlera aussi des problèmes de fuites d'hydrogène ? Parce que c'est un gaz extrêmement léger, extrêmement petit, il est très difficile de le contenir dans quoi que ce soit, il est très difficile qu'il n'y ait pas de fuites dans les pipelines, donc je voulais savoir comment est géré ce problème de fuite, en local, et également dans le circuit. Et à Géométhane, où on sait en fait que c'est un endroit sismique, il y a déjà eu une fuite de naphta le 1<sup>er</sup> mai 2010, une fuite qui n'aurait jamais dû se produire, soi-disant. Moi, j'étais sur place, j'ai senti le naphta, c'était très désagréable, il a failli exploser parce qu'on était à un moment où la chaleur n'était pas excessive, c'était le 1<sup>er</sup> mai, mais ça se serait passé le 1<sup>er</sup> juin ou le 1<sup>er</sup> juillet, on avait droit à une explosion probable à Géométhane, enfin dans les environs de Dauphin. Sans compter la pollution, évidemment. Il existe des photos d'animaux morts à cause de ce naphta. Bon, évidemment, l'hydrogène est moins dangereux, moins nocif que le naphta, mais beaucoup plus explosif, à peu près 100 fois plus explosif qu'un hydrocarbure. Et en plus, une particularité de l'hydrogène, il faut le savoir, c'est que sa flamme est invisible, c'est-à-dire qu'on ne peut même pas détecter un début d'incendie à l'hydrogène parce qu'on ne voit pas la flamme d'hydrogène. Donc, voilà, ce sont ces points-là – bon, voilà, enfin, j'en ai d'autres.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Alors, on en a déjà cinq, peut-être qu'on peut déjà prendre ces cinq-là, si ça vous va ?

**M. Didier HARDUIN, Dauphinois**

Non, mais c'est bon, ça ira.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Ensuite, Monsieur, au milieu de la salle, là, Monsieur PERRONET. Et ensuite, il y aura le monsieur là.

**M. Michel PERRONET, Expert en énergie et en industrie portuaire**

Michel PERRONET, habitant de la petite commune de Grans à côté de Salon, qui s'appelle Grans, dans les Bouches-du-Rhône. Donc, moi, je suis expert en énergie et en industrie portuaire. Alors, moi, j'avais juste une information sur la question de madame, sur est-ce que c'est le bon endroit pour produire de l'hydrogène ? La réponse, vous l'avez dans un rapport de juillet 2023, qui a été co-élaboré par NaTran et dans RTE, et dans lequel ils disent qu'il faut se placer pour produire de l'hydrogène au plus près des sources d'électricité et des sources d'eau. Et en l'occurrence, on a eu la démonstration avec la chaîne hydraulique d'EDF et avec bien entendu les quantités d'eau qu'il y a ici, bien sûr que c'est le bon endroit. Mais il y a aussi le bon endroit, parce que dans ce rapport, ils recommandent de développer les cavités de stockage d'hydrogène en cavités salines, et bien sûr, il n'y a que Manosque. Donc, je pense que la réponse, RTE et NaTran l'auront apportée dans leur rapport. Et pour que ça puisse se faire au plus près de Tricastin, bien entendu, nous essayons de développer l'idée que le réseau NaTran, il faut qu'il aille au-dessus du Pays d'Arles, de façon à ce qu'on puisse effectivement demain avoir un réseau qui permette de descendre de l'hydrogène de la vallée du Rhône et le stocker à Manosque pour après le consommer à Fos. Voilà, donc, ça, ce sont les généralités.

J'ai une question pour madame DEFRENNE qui est très simple : pour la décarbonation de Combigolfe et de CyCoFos, que j'ai eu le plaisir de bien connaître, quelle est la proportion d'hydrogène par rapport au gaz naturel que vous envisagez sur le plan industriel, de façon à ce que ces outils décarbonés puissent bien sûr continuer à fonctionner longtemps ? On le voit bien dans la zone de Fos. Et tout ce qui est des outils de production d'électricité, il ne faut pas les détruire aussi rapidement que certains veulent bien le raconter. Merci.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Et donc, ensuite, le micro pour monsieur, qui est juste là – qui est agriculteur, je crois, si j'ai bonne mémoire.

**M. François D'AGOSTINO, Nouvelle Terre et EcoRaison**

François D'AGOSTINO, Nouvelle Terre et EcoRaison. C'est une question d'ordre technique que je me suis posée : l'hydrogène, qui est issu donc de l'eau, l'eau qui a un cycle, l'hydrogène, une fois qu'il a brûlé, qu'est-ce qu'il se passe ? Est-ce qu'il peut retourner dans le cycle de l'eau ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, Madame DEFRENNE, je pense que la plupart des questions sont pour vous, clairement. On va peut-être commencer par la question de monsieur PERRONET sur la quantité d'hydrogène qui serait brûlée dans les centrales combinés gaz sur le secteur de Fos.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, aujourd'hui, c'est 45 % d'hydrog ne sur Combigolfe, et CyCoFos sera adapt e de la m me mani re.

**M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Merci. Tr s clair.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

En volumes.

**M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Donc, pas en  nergie.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Pas en  nergie, attention, c'est tr s important de le dire.

**M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Donc, vous pouvez peut- tre traduire du coup en  nergie,  a veut dire que c'est quelle proportion in fine ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

On r duit les  missions de CO<sub>2</sub> de 20 % si on met un m lange 45 % d'hydrog ne 55 % de CH<sub>4</sub>. Voil . Parce qu'effectivement, en volumes, comme le disait monsieur, la mol cule d'hydrog ne n'a pas les m mes caract ristiques que la mol cule de CH<sub>4</sub>. Elle est beaucoup plus petite et beaucoup plus dense.

**M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Merci beaucoup. Alors, tr s bonne transition avec la question des fuites, en parlant de mol cules.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Oui, alors, je vais aussi demander   NaTran de r pondre, parce que je pense qu'ils ont fait pas mal d' tudes l -dessus. On est quand m me sur un process industriel sur lequel on identifie tous les risques. Donc, on travaillera dans cet esprit-l , et il y a beaucoup de travaux qui sont faits, mais je laisse mes coll gues de NaTran travailler, parce que...

**Mme Nadjma AHAMADA, NaTran**

Tout à fait. Bonsoir. Nadjma AHAMADA, je représente les équipes d'ingénierie de NaTran. Donc, effectivement, depuis plusieurs années déjà, NaTran a investi des travaux de recherche et développement en matière d'hydrogène, aussi bien pour travailler sur la conversion de canalisations qui aujourd'hui sont dédiées au gaz naturel, parce qu'effectivement la consommation de gaz naturel étant amenée à décroître, l'idée, c'est aussi de pouvoir optimiser le réseau qui est déjà implanté sur le territoire national, et de travailler notamment sur la création de canalisations neuves pour pouvoir permettre la connexion entre les unités de production, les sites de stockage et participer à la décarbonation de l'industrie et des usages. Donc, en effet, c'est une question légitime. L'hydrogène, c'est un gaz très léger, 14 fois plus léger que l'air, ce qui veut dire que c'est un gaz qui est amené, qui se disperse assez facilement, mais qui ne va pas stagner, ni dans les eaux, ni dans les nappes, ni dans les sols. Ceci étant dit, tous les travaux de recherche que nous menons, c'est effectivement pour pouvoir concevoir des projets qui soient robustes et des canalisations qui soient étanches et qui ne permettent pas ces fuites. À côté de ces travaux de recherche et développement, donc on a par exemple une plateforme d'essai qui est cofinancée par la région Île-de-France, qui s'appelle FenHYx en région Île-de-France, en région sud, PACA, notamment, nous avons aussi des bancs d'essai, avec Jupiter 1000 notamment, donc depuis plusieurs années. Et ces travaux sont encadrés par les services de l'État, notamment avec des études de risques, pour pouvoir prévenir ces risques et développer des plans de prévention pour les maîtriser.

Donc, pour ce qui est par exemple de l'hydrogène, les canalisations existantes sont amenées à être renforcées, notamment en matière d'épaisseur, pour ne pas permettre du coup de fuites. Donc, nous avons des canalisations qui se veulent étanches, et aujourd'hui les questions de fuites ne sont pas vraiment une question à ce stade pour NaTran.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Madame AHAMADA, juste, la localisation de la plateforme Jupiter ? Parce que vous ne l'avez pas précisée.

**Mme Nadjma AHAMADA, NaTran**

Donc, c'est au niveau de La Mède, donc en lien notamment avec le site Massilia, enfin le projet Massilia.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, voilà, on va continuer, parce que monsieur effectivement a posé des questions aussi qui concernaient Géométhane. Alors, c'étaient à la fois les fuites, la question du risque sismique aussi, et puis de l'accident du 1<sup>er</sup> mai 2010. Et enfin, monsieur parlait aussi, mais j'imagine que ça amène aux questions de détection des fuites, avec la problématique de la flamme de l'hydrogène qui n'est pas visible.

**M. Jean-Michel NOÉ, Géométhane**

Oui, donc, je ne sais pas s'il y a quelqu'un de Géosel qui veut prendre la question concernant la fuite naphtha de 2010 ? Parce que ce n'était pas du tout Géométhane, c'était la société Géosel. S'il n'y en a pas, je peux donner les éléments, puisque je les connais parfaitement bien. Ce qu'il s'est passé le 1<sup>er</sup> mai

2010, c'est une canalisation sur le site de Géosel qui s'est rompue, et il y a eu une fuite de naphta, qui est une base pétrolière un peu comparable à l'essence. C'est une essence légère. Bon, ç'a été effectivement traité, c'était un accident fâcheux, il y a eu toute une série de travaux qui ont été repris par Géosel pour remettre à niveau l'étanchéité de l'ensemble de son système, qui datait – Géosel, c'est 1968, la mise en service. Donc, il était urgent de retravailler sur ces installations-là, ce qui a été fait, et il y a eu beaucoup de travaux qui ont été réalisés. Donc, je crois qu'il ne faut pas assimiler cet incident malheureux du 1<sup>er</sup> mai 2010 à ce qu'il peut se passer demain avec de l'hydrogène.

Concernant le risque sismique, effectivement, il y a toujours un risque sismique. L'incident du 1<sup>er</sup> mai 2010 n'était absolument pas dû à des problèmes sismiques. Le risque sismique, on le prend en compte dans nos conceptions, le séisme de référence est pris en compte dans toutes les études de danger. Les cavités de stockage sont en elles-mêmes des objets parasismiques : lorsqu'il y a un séisme qui se produit, imaginons qu'elle vienne de la faille de Lambesc par exemple, ça pourrait se produire de cette façon-là, c'est quand même assez éloigné, les ondes qui arriveraient sur Manosque seraient des ondes très rapides au niveau de la surface, et ce sont ces ondes-là qui détruisent les bâtiments, mais au niveau du sous-sol, à 1 000 m de profondeur, on n'a plus du tout ces effets de cisaillement et les cavités resteraient intactes. Par ailleurs, on met sur les puits qui relient la surface à nos cavités des vannes de sécurité que l'on positionne suffisamment profondément pour qu'elles ne soient pas vulnérables en cas de séisme, ou vulnérables en cas d'attentat, sabotage, avion qui tombe sur une tête de puits et autres, elles sont à 32 m de profondeur. Donc, ce risque sismique est bien pris en compte au niveau de nos installations souterraines. Encore une fois, c'est un design parasismique, et j'ai de nombreux exemples de cavités dans le monde qui ont subi des séismes très, très violents et qui sont restées intactes – Fukushima par exemple, au Japon, le site de Kuji qui est juste à côté, pas une goutte de pétrole dans la mer, heureusement. Quant aux installations de surface, eh bien on les dimensionnera de façon telle qu'il n'y ait pas de problème de résistance en cas de séisme.

Et l'étanchéité de nos installations, on se rapproche tout à fait de ce que dit NaTran. C'est effectivement une petite molécule, qui a tendance à s'infiltrer, mais on sait le traiter. On n'est pas sur une première mondiale, il y a trois stockages en opération aux États-Unis depuis pas mal d'années, il y en a un en Grande-Bretagne, il y en a un plus récent en Allemagne pour de l'hélium, qui a à peu près la même taille de molécule. Donc, ça, on sait le gérer. Mais effectivement, c'est un sujet important.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, peut-être, même question sur le risque sismique, Madame DEFRENNE, sur les installations d'HyGreen, s'il vous plaît ?

### **Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Je pense qu'en fait, Géométhane a répondu. On prend en compte ce risque sismique dans nos études préalables et pendant les études de faisabilité et les études feed, et on dimensionne nos installations en fonction de ce risque sismique. Donc, je pense que cette réponse – ce risque sismique est pris en compte dans nos études tout au long. Donc, il n'existe peu ou pas sur nos installations.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. On va revenir du coup et terminer sur les questions d'eau, parce que ç'a été aussi une des questions de monsieur. Pourquoi pas un électrolyseur au bord de la mer ? On va commencer par ça.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, j'ai du mal à répondre à cette question, parce que je ne suis pas une experte de l'hydrolyse. Je suis désolée. Je préférerais qu'on la verse au débat, parce que je préférerais aller voir un expert chez nous et éventuellement répondre avec son expertise. Je pense que ça coûte très cher aussi, sinon ce ne serait pas fait – enfin, sinon ce serait fait. Mais je ne veux pas vous dire de bêtises, en fait. Et quant au stress hydrique, il faut quand même réfléchir à quelque chose, parce que cette année, on sort d'une année où on a eu beaucoup d'eau, beaucoup de pluie, sur le réchauffement climatique, moi, j'ai beaucoup travaillé avec des météorologues dans une autre... et en fait, on a beaucoup de pluie aussi parce que la mer se réchauffe. Et en fait, ce n'est pas parce qu'on est dans le réchauffement climatique, on appelle ça, c'est une transition climatique en fait, on peut se retrouver avec plus d'eau dans certaines régions. Donc, il y a une certaine inconnue sur ce stress hydrique dans les années à venir. Je pense que l'avenir nous le dira, et, bon, moi, j'aimerais bien le savoir aussi.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Dernière question sur, alors, 300 000 ou 600 000, c'était la première question de monsieur.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

On a dit qu'on répondait à cette question dans la deuxième partie de la présentation.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

D'accord. Et la dernière question de monsieur, c'est : qu'est-ce que devient l'eau une fois qu'elle a été utilisée pour faire l'hydrogène ? Est-ce qu'elle revient ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

L'hydrogène est chez l'utilisateur d'hydrogène, donc ça dépend de son process, comment il l'utilise. Est-ce qu'il récupère l'eau ? Je vous avoue que je suis – je pense que c'est une question qu'on pourrait poser peut-être aux utilisateurs d'hydrogène, notamment les aciéristes qui font partie de ce débat public.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Parfait. On leur transmettra. Et, Madame, vous vouliez donner des éléments de réponse complémentaires ? Attendez que le micro arrive. Alors, j'ai mal reformulé, Monsieur, allez-y, pardon.

**M. François D'AGOSTINO, Nouvelle Terre et éco-raison**

Que devient cet hydrogène qui a brûlé s'il ne peut pas retourner dans le cycle de l'eau ? Évaporation, condensation, dans la rivière, dans la mer, et tout.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Oui, je comprends ce que vous dites, ce que devient — ça dépend du process. Enfin, l'hydrogène, effectivement, quand il est brûlé, il se transforme en eau, ça présente des sujets d'oxydation, donc dans le process de l'industriel qui utilise cette eau, il met en place des éléments pour récupérer cette eau, ou pas, je ne suis pas dans les process industriels de tous les industriels, aciéristes, etc.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

On pourra — attendez, Madame, excusez-moi, il faut juste un micro, s'il vous plaît, sinon ça ne marche pas. Et présentez-vous, s'il vous plaît.

**Mme GOUDARD, Villeneuve**

Je suis madame GOUDARD, je suis une habitante de Villeneuve. Ça veut dire qu'en fait, vous vendez, donc, vous proposez de l'hydrogène, mais qu'en retour vous ne vous interrogez pas sur comment vont être traités ou ce qui va advenir des déchets d'hydrogène après.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, je ne sais pas si on peut appeler de l'eau un déchet de l'hydrogène...

**Mme GOUDARD, Villeneuve**

Enfin, on va dire d'un résidu, excusez-moi, je ne connais pas le terme technique. Donc, ça veut dire que ça va appartenir aux gens qui vont acheter et utiliser cet hydrogène, donc... mais sans se poser la question, sans avoir une surveillance, sans...

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, ça fait partie de leurs process. À partir du moment où on vend une molécule d'hydrogène, la molécule leur appartient intégralement, on rentre dans leurs process, et ce sont eux qui font la gestion des résidus qui viennent de leurs process industriels.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Alors, ce que je vous propose, Madame, peut-être — je crois que madame DEFRENNE du coup dit assez clairement qu'elle ne peut pas vous répondre sur le devenir ensuite, mais si ça vous va, pareil, on transmettra aux industriels utilisateurs de la molécule, si ça vous convient. Effectivement, il y en a quelques-uns dans le débat public, donc ce sera facile. Madame ?

**Mme Sophie RICOURT-VAGINAY, Députée des Alpes-de-Haute-Provence**

Bonjour. Sophie RICOURT-VAGINAY, députée des Alpes-de-Haute-Provence. Alors, moi, je voudrais avoir peut-être — du coup, ça fera peut-être votre conclusion aussi, simplement, sur la ressource en eau, et donc préciser ce que vous avez dit tout à l'heure, qui était très important, notamment en référence

sur la sécheresse de 2023 et le stockage d'eau qui est disponible pour la région. Parce que souvent, dans l'esprit des gens, il y a de la confusion entre le stress hydrique, qui est certain dans la région, et compte tenu du réchauffement climatique, de la ressource en eau, donc de la quantité d'eau disponible, et de l'usage de l'eau, des conflits d'usages. Donc, de ce que vous avez dit rapidement tout à l'heure, donc confirmer que la sécheresse de 2023 ne représente que 10 % de la capacité de stockage d'eau du lac de Serre-Ponçon, donc il n'y a aucun problème d'approvisionnement en eau potable pour la région, et le projet en question ne le menacera pas, même s'il y a un prélèvement dans la Durance. Il est vrai qu'on a des communes – alors, ce qui est compliqué aussi de comprendre, c'est qu'il y a des communes qui sont en déficit d'eau potable et qui n'ont pas d'eau potable sur le territoire à certaines périodes, notamment l'été, mais c'est parce qu'elles ne sont pas sur le canal durancien, et je ne sais plus qui l'a dit, c'est monsieur le maire qui l'a expliqué aussi tout à l'heure, que l'approvisionnement en eau dépendait d'autres sources d'eau.

Donc, ce qui est important, c'est de faire, moi, me semble-t-il, cette distinction entre la quantité d'eau qui est disponible pour la région, et pour l'instant il n'y a pas de sujet là-dessus, puisque la région est approvisionnée en eau et jusqu'en 2050 au moins, vous l'avez dit – en fait, 2023 deviendra la norme en 2050, puisqu'il y aura à peu près 10 % en moins de stockage d'eau disponible. Donc, ça, c'était savoir si on a bien compris, tout le monde a bien compris ça, si c'est exact.

Et ensuite, j'ai une question sur la chaîne hydraulique donc de Durance-Verdon, qui est un ouvrage exceptionnel, donc qui permet d'approvisionner en eau potable toute la région sud, qui est un héritage exceptionnel de nos ancêtres, qui a été conservé et amélioré. Donc, moi, je voudrais savoir, sur le projet, s'il y a une incidence avec la directive européenne 2014 sur l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques du bassin versant. Donc, est-ce que ça, c'est un sujet ? Et sur les risques, on n'a pas parlé des possibilités de crues. On a parlé de tremblements de terre, mais notamment sur les crues, les incidences sur le projet aussi. Je vous remercie.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup, Madame. Est-ce que vous vouliez ajouter un point donc sur la disponibilité en eau, et madame DEFRENNE, sur les crues ?

### **M. Vincent LAMBERT, EDF**

Sur la disponibilité en eau, je confirme, en fait, ça dépend, je crois qu'il y a vraiment, quand vous êtes alimenté par la ressource stockée Durance-Verdon, souvent on dit que c'est une ressource qui est appelée stockée, ou des fois on dit ressource sécurisée, en fait, effectivement. Donc, d'un point de vue d'une commune, d'un point de vue d'une alimentation d'un particulier, effectivement, c'est très important de savoir s'ils ont été alimentés par cette ressource qui est stockée, ou alors alimentés par un forage ou alimentés par une source, je dirais, d'un village – parce que les problématiques sont complètement différentes, et il y a effectivement en région sud des villages qui sont alimentés par des sources, qui, eux, peuvent être soumis de manière très forte à ce stress hydrique tel que vous l'évoquez. Lorsqu'on est sur la ressource Durance-Verdon, effectivement, comme je l'évoquais, il y a 2 milliards de mètres cubes qui sont stockés, c'est la moitié de la consommation française annuelle en fait. Donc, d'un point de vue, si on veut boire de l'eau, je dirais, il n'y a pas de sujet au niveau de l'eau potable. Pour autant, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de tensions entre les usages, selon certaines années, et c'est 2022, pas 2023, mais 2022, ça a été le cas, parce qu'il faut quand même – donc, on encourage fortement, et je pense qu'il faut collectivement avoir des démarches autour de la sobriété, les économies d'eau, etc.,

parce que ce n'est pas parce qu'on a de l'eau qu'il ne faut pas être sobre là-dessus. Et la tension entre les usages, quelle a été cette tension-là en 2022 ? 2022, c'étaient des tensions avec l'agriculture notamment en basse Durance, qui consomme quand même une grande partie d'eau, mais ç'a été de pouvoir assurer les côtes touristiques, en fait, qui sont sur les lacs, et c'est très important. Vous connaissez mieux que moi aussi sur le département des Hautes-Alpes, avoir une côte dite de compatibilité touristique, c'est-à-dire une côte qui permette de pouvoir assurer les activités nautiques dans de bonnes conditions l'été, eh bien, ça, c'est important pour le territoire. Donc, c'est sur des tensions qui sont à ce niveau-là, je dirais, des arbitrages sur les côtes touristiques. C'est ce qui a eu lieu en fait en 2022, mais pas du tout sur la partie eau potable bien sûr.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci, Monsieur LAMBERT. Madame DEFRENNE, une réponse courte sur le risque inondation ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Au même titre que le risque sismique, le risque inondation est étudié lors de nos études de faisabilité, et on installe, on adapte nos installations en fonction de ce risque. Voilà. Donc, on essaye d'éviter ou de réduire au maximum ce risque lors de la conception de nos sites industriels.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Est-ce que ça veut dire que vous n'avez pas encore du coup regardé le sujet ? C'est ça qu'il faut comprendre ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Si, si, en pré-faisabilité, on a déjà regardé le sujet. Et contrôlé par l'État.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Attendez, Monsieur, on va vous passer un micro. Alors, très brièvement, s'il vous plaît, pour qu'on puisse passer au point suivant.

**M. Mathias BORSU, Directeur adjoint DDT 04**

Très brièvement. Donc, Mathias BORSU, bonjour à tous, directeur départemental adjoint des territoires à la Direction départementale des Alpes-de-Haute-Provence. Alors, concernant, effectivement, nous, on accompagne le projet ce qu'on appelle en phase amont, de façon à effectivement essayer de trouver des solutions le plus en amont possible. Et sur cette question effectivement des risques naturels, Villeneuve est effectivement pourvue d'un plan de prévention des risques inondation. On a eu tout à l'heure la slide où on présentait effectivement le projet d'électrolyseur. L'électrolyseur se trouve en zone bleue. Donc, effectivement, comme l'a précisé madame DEFRENNE, étant en zone bleue, effectivement il y a une certaine cote d'implantation à respecter, où, si on ne la respecte pas, à ce moment-là, certains équipements doivent être mis en place, notamment des portes étanches, et tout ce qui est équipements sensibles à une certaine hauteur d'eau. Par contre, le projet de parc

photovoltaïque est en zone rouge inondation, et là, il est possible de l'installer, à condition de respecter là aussi une certaine hauteur d'implantation, et tout équipement sensible aussi au-dessus de cette cote d'implantation. Donc, tout ça, ç'a été pris en compte en amont de façon à ce qu'effectivement, il n'y ait pas de problème après lors de l'instruction d'un éventuel permis de construire.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Bien, je vous propose qu'on passe du coup à la session suivante. Monsieur LAMBERT, on vous remercie beaucoup pour votre contribution. Donc, on va s'intéresser aux questions d'impacts plus précisément – vous pouvez passer les diapos d'après. Monsieur BALESTRACCI va vous rejoindre, je vais demander aussi à monsieur HEUZÉ de venir en tribune.

Donc, je vous laisse la parole, vous avez à nouveau un temps de présentation cette fois-ci avec RTE pour évidemment la question du projet, dans le paysage, sur le site, et puis le raccordement électrique qui doit avoir lieu pour fonctionner. Et ensuite, on aura une intervention complémentaire de NaTran sur l'insertion aussi du projet de NaTran, des canalisations. On a demandé ensuite à France Nature Environnement des Alpes-de-Haute-Provence de bien vouloir aussi donner son point de vue sur l'ensemble de ces questions-là. Voilà, donc on repart pour un temps de présentation, et puis à nouveau on aura un temps de discussion après.

### **Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, je vais vous présenter cette deuxième partie avec Rainier, qui est le chef de projet technique de ce projet HyGreen, et on va vous présenter l'implantation du site. Donc, l'implantation du site, aujourd'hui, elle est prévue – alors, il est important de dire sur cette slide que c'est l'implantation très préliminaire, puisque dans nos études d'ingénierie, on a passé la phase de préféabilité, en 2026 on fera la phase de faisabilité, qui va probablement modifier cette implantation, et ensuite on fera des études de détails, qui vont optimiser cette implantation. Donc, je vous présente cette implantation, ce n'est probablement pas la définitive. C'est celle que j'ai aujourd'hui, et c'est la vision qu'on a aujourd'hui. Alors, le site fait un peu plus de 500 mètres sur un peu plus de 200 mètres pour l'installation des électrolyseurs, mais de toutes les installations qui sont nécessaires à la production d'hydrogène. Et je vais faire des zooms sur le site, parce qu'on ne voit pas grand-chose.

Donc, voilà, alors j'ai fait un zoom. Là, c'est l'atelier et le magasin, c'est là où il y aura la salle de contrôle aussi. L'atelier et le magasin, ça permet aussi d'entreposer des pièces de rechange de première nécessité sur notre opération. Et vous pouvez voir sur ce zoom un petit camion, ça vous donne une idée un petit peu de la dimension des immeubles. Ça, c'est la partie échangeur. Donc, ça fait partie de l'installation aussi, ça a une grande implantation au sol, c'est assez étalé. La partie épuration et compression, où il y a un bâtiment, et on peut voir que ce bâtiment fait environ, je dirais, une quinzaine de mètres de long. La partie – l'atelier électrolyseur, alors, on va vous présenter après une conception d'un autre électrolyseur ; aujourd'hui, c'est cette conception, ce serait sur trois bâtiments aujourd'hui de chacun 80 MW. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on en a parlé, les électrolyseurs, la capacité d'un électrolyseur, la capacité maximum sur le marché qui existe, c'est 5, éventuellement 10 MW chez certains fournisseurs, peut-être qu'en 2028, ce sera 20 MW ou plus, et donc on réduira ce nombre d'électrolyseurs. Donc, ça, c'est l'atelier, c'est l'implantation aujourd'hui qui est prévue, basée sur les technologies aujourd'hui connues. La production d'eau déminée, qui prend une petite partie du site. Et puis, pour finir, les deux annexes qui sont gérées par nos co-maîtres d'ouvrage, donc RTE pour le raccordement électrique, et puis l'injection d'hydrogène avec un poste d'hydrogène, un poste d'injection – un peu équivalent à, si vous

avez déjà visité un site de production de biométhane, à un poste d'injection de gaz en termes de dimension. Voilà. Et la vision globale, alors, la zone verte, c'est là où il y a les panneaux photovoltaïques associés au projet. Six hectares.

Je vais passer...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Madame DEFRENNE, simplement préciser donc où passe la Durance dans ce schéma-là, que tout le monde soit bien au clair ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Oui, alors, est-ce que j'ai un... alors, la Durance passe le long – en bas du slide, je dirais, à côté de l'autoroute, le long du terrain des panneaux photovoltaïques. Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Je vais laisser la parole à Rainier pour la suite.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Bonjour à toutes et à tous. Donc, je vais vous présenter le cœur du process, sachant que, comme disait Diane, le schéma que vous avez vu avant, l'installation générale que vous avez vue avant est appelée à évoluer et a déjà commencé à évoluer.

Donc, sur cette projection, vous avez en partie référencée par la pastille 2, ici, la sous-station électrique, qui va recevoir l'électricité depuis le réseau RTE. Donc, l'électricité va arriver au poste source qui se trouve en bordure du terrain, et ensuite va être acheminée jusqu'à cette partie-là. L'électricité va ensuite être transformée et redressée pour alimenter les électrolyseurs, qui sont ici. À l'intérieur des électrolyseurs, le processus de séparation entre l'oxygène et l'hydrogène s'effectue. L'hydrogène part vers une épuration, et l'oxygène est éventé. Sur la partie épuration, nous avons un catalyseur et un système de refroidissement, qui va permettre d'enlever toute trace d'eau à l'intérieur de l'hydrogène avant de l'envoyer vers la station de compression. Les électrolyseurs produisent de la chaleur, cette chaleur est évacuée au moyen des aérorefrigérants, qui sont repérés par la petite pastille 6. Donc, cette installation-là, typiquement, est une installation Cummins, qui est un produit catalogue, et qui existe actuellement, qui est à disposition de clients installateurs.

Donc, ce que l'on voit ici, ce sont 4 électrolyseurs de 5 MW, sachant que la tendance maintenant est plutôt d'aller vers des électrolyseurs de taille plus importante, qui pourraient atteindre une granularité d'environ 20 MW. Tout à l'heure, j'entendais une question concernant la maturité. Ce n'est pas la technologie qui n'est pas mature, c'est la mise à l'échelle, parce que la maîtrise de l'électrolyse alcaline ou à membrane est un sujet qui est maîtrisé depuis déjà assez longtemps, sauf qu'il y a encore 7 ou 8 ans, les vrais besoins étaient des électrolyseurs d'environ 100-500 kW. Or, de nos jours, nous, les clients,

nous sommes demandeurs d'électrolyseurs qui sont beaucoup plus importants. Donc, les fournisseurs, que ce soit Cummins, Siemens, etc., ont beaucoup travaillé sur le développement de ces technologies, de manière à pouvoir monter à l'échelle. Et là, nous sommes dans une phase où nous déverminons tous les gros systèmes, c'est-à-dire ceux qui dépassent les 10 MW, de manière à être potentiellement proposés dans des catalogues. Et Cummins, typiquement, parce que je les cite ici, proposent actuellement dans leur catalogue un électrolyseur de 20 MW.

Alors, pour se faire une idée de ce que cela représente en termes d'encombrement, vous prenez cette salle, une salle de cette hauteur-là, parce que j'ai fait justement la prise de cote tout à l'heure, ça correspond très bien, ça tombe bien – dans cette salle, vous mettez un électrolyseur de 20 MW. L'électrolyseur, sa station de redressement et de transformation, et vous mettez son système d'épuration. Le système qui est repéré en 6, qui sont les aéroréfrigérants ici, serait en aparté de cette salle et serait traité différemment, enfin serait donc à l'air libre, tandis que l'électrolyseur et les cellules, elles, seraient dans un clos couvert.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Il faudrait laisser un peu de temps à RTE.

### **M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

D'accord. Bon, eh bien, écoutez, s'il y a des questions, je me ferai un plaisir de développer de l'installation d'électrolyse, et notamment le parti technique envisagé. Et je laisse le micro à mon collègue.

Je pensais que ça venait après. Donc, le chemin de l'eau et le bilan hydrique. Tout à l'heure, j'ai entendu une question concernant la consommation d'eau. Ce qu'il faut savoir, c'est que le maximum dont nous avons besoin, 300 000 mètres cubes par an, ça correspond à peu près à entre 800 et 850 mètres cubes jour, si nous fonctionnons avec une disponibilité maxi et à pleine puissance des électrolyseurs. Donc, ce petit schéma montre ce que nous allons faire de cette eau que nous pompons – donc, pour être précis, ce sont 821 mètres cubes, mais enfin, bon, il y a une tolérance positive, négative. Donc, nous pompons l'eau et nous l'envoyons vers un système de filtration et de production d'eau déminée. L'excédent d'eau que nous devons pomper au-delà de notre besoin en eau déminée est uniquement de l'eau qui sert – alors, c'est un anglicisme, mais je vais faire la traduction en français, flushing, donc c'est du lavage à contre-pression de membranes d'osmoseurs. Donc, c'est-à-dire que lorsque vous avez un osmoseur pour produire de l'eau, vous avez forcément besoin de dégraisser la membrane, et c'est pour ça que vous avez ce cycle d'eau qui est fait de manière à pouvoir faire en sorte que la membrane soit poreuse. Ensuite, de l'eau va aller vers les électrolyseurs, les électrolyseurs vont faire leur travail de séparation, ensuite nous avons l'épuration dont nous avons discuté, la compression, et l'injection dans le poste NaTran.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Alors, on va remettre le compteur, excusez-moi, on va remettre le compteur à RTE pour ne pas trop les frustrer, je sais qu'ils ont envie de parler. On va remettre à 7 minutes pour RTE, si la régie veut bien remettre un compteur à 7. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser les 7 minutes, Monsieur HEUZÉ, mais c'est pour que vous soyez tranquille. Allez-y.

## M. Nicolas HEUZÉ, RTE

OK. Merci. Bonjour à tous. Je vais me présenter : donc, Nicolas HEUZÉ, je suis pilote de projet à RTE, Réseau de Transport d'Électricité, et je suis en charge du projet de raccordement de la future implantation HyGreen. Pour mémoire, RTE est maître d'ouvrage pour ce type de raccordements. Je précise qu'avant de gérer ce projet, j'étais en charge de la maintenance des ouvrages RTE, sur ce territoire, de fin 2019 jusqu'à ce début d'année 2025. Il m'a été demandé de prendre un temps de parole un peu long, donc je m'en excuse par avance, mais je vais devoir m'appuyer sur mes notes pour ne rien oublier.

Donc, tout d'abord, pour répondre au besoin exprimé par Engie, un raccordement au réseau de transport d'électricité est nécessaire. Compte tenu de la puissance requise, le niveau de tension de référence est de 225 000 volts. Nous sommes aujourd'hui au début du projet, et la solution envisagée pour le raccordement est issue d'une étude exploratoire. Elle montre qu'il apparaît intéressant de s'appuyer sur le réseau existant, créé dans les années 50 dans la vallée de la Durance, en même temps que l'aménagement hydroélectrique. Du fait donc de la configuration du réseau RTE dans la zone, un raccordement depuis la ligne aérienne 225 000 volts Oraison-Sainte-Tulle est envisagé – ligne que vous pouvez voir donc en vert sur la carte derrière moi. Cette ligne se situe à environ 4 km de la future implantation HyGreen. Afin de vous donner une vision d'ensemble, on a également capturé une photo Google Earth afin de vous montrer. Donc, c'est une capture d'écran depuis l'angle sud-ouest du site, avec donc l'ouvrage qui se situe sur la crête en face. Avec un peu de retard, l'ouvrage RTE, la photo de prise de vue, depuis ici donc, avec l'ouvrage qui se situe sur cette crête. Voilà donc pour le rappel du besoin et du contexte de raccordement, et de sa localisation au sens large.

Avant d'aborder le point spécifique des enjeux, j'aimerais revenir sur le déroulé prévisionnel du projet, pour bien rappeler que nous sommes au début du travail et des échanges, et qu'au-delà de ceux déjà réalisés le 29 avril à Manosque, sur site le 23 mai, et à nouveau ce soir, de nombreuses autres étapes postérieures au débat public permettront de poursuivre la concertation. En effet, ce dernier va laisser place à une phase de concertation des parties prenantes. Cette étape, anciennement appelée concertation fontaine, aujourd'hui concertation Ferracci, constitue une démarche spécifique supplémentaire pour les ouvrages du Réseau de Transport d'Électricité. Elle a pour objet d'associer dès l'origine du projet les parties prenantes concernées, qu'il s'agisse des élus, des services de l'État, et des associations. Durant cette phase, une aire d'étude sera présentée, et si elle est validée, un fuseau de moindre impact sera également retenu. Ces points validés, il y aura une nouvelle étape d'études techniques et d'évaluations environnementales pour définir un tracé de principe, et surtout, émettre une demande de déclaration d'utilité publique. Au cours de cette dernière, une enquête avec participation du public portera à nouveau à connaissance l'ensemble des éléments du projet et vous permettra de vous exprimer à nouveau sur ce raccordement. Enfin, une fois toutes ces autorisations obtenues, RTE envisage de lancer les travaux, avec l'objectif donc d'une mise à disposition du raccordement en 2031. Voilà, donc, pour mémoire, le process de concertation, qui n'en est donc qu'à son initialisation, et qui va poursuivre dans les mois et même les années à venir.

Les enjeux du raccordement maintenant. Alors, de la même manière, afin de vous donner une première idée de la visibilité pour ce projet de raccordement, j'ai affiché un pylône existant côté Sainte-Tulle, pylône qui se veut représentatif du type de support pouvant répondre au besoin et du territoire traversé. Je précise néanmoins qu'il ne s'agit en aucun cas d'un photomontage. Comme je l'ai expliqué précédemment, nous sommes beaucoup trop en amont de ce process pour pouvoir mettre à disposition ces documents. Enfin, ils n'ont pas été encore créés, on est bien trop tôt.

Concernant les impacts du raccordement, je rappellerai d'abord que 90 % des installations de RTE se situent en zones naturelles et agricoles, et que RTE veille   l'int gration de ses ouvrages et de ses activit s. Ainsi, des d marches proactives de gestion de la v g tation, de type biodiversit , de traitement z ro phyto pour ses postes, ou d'actions en faveur de l'avifaune sont r guli rement mises en  uvre. Pour tout projet, y compris celui-ci, la s quence  viter-r duire-compenser-suivre est appliqu e, depuis la conception jusqu'  la r alisation, mais  galement en phase d'exploitation de l'ouvrage. Cette s quence, bas e sur l'analyse du milieu humain, physique et naturel, se d roule ainsi. En tout premier lieu,  viter, en adaptant par exemple le trac  pour  viter un enjeu identifi , ou la d finition d'une p riode de travaux ad quate aux activit s humaines. Puis, r duire, si tout ne peut pas  tre  vit . Un exemple pourrait  tre l'utilisation de plaques de chantier pour  viter d'endommager un terrain lors de l'acc s aux travaux. Enfin, en tout dernier lieu, une compensation si les effets significatifs n'ont pu  tre ni  vit s ni suffisamment r duits. Tout cela est encadr  par un suivi dans le temps, avec une obligation de r sultat et non de moyens.

Concernant les potentiels impacts, si on les aborde un par un, en d marrant par les enjeux agricoles, qui sont essentiels dans ce d partement, je pr ciserai tout d'abord qu'il est tout   fait possible de cultiver sous les lignes, puisqu'aujourd'hui 70 % du r seau RTE se trouve en milieu agricole. La d marche initiale sera de d terminer, en concertation avec l'agriculteur concern  lors des  tudes de d tails, l'emplacement le plus judicieux pour  viter toute g ne. De m me, des  changes pourront avoir lieu en amont des travaux pour d terminer la p riode d'intervention la plus propice. Enfin, s'il demeurerait exceptionnellement une contrainte en phase travaux par exemple, celle-ci serait indemnis e sur la base des bar mes d partementaux fix s par les professionnels du secteur. Je pr cise que cette indemnisation peut   la fois concerner l'exploitant, mais  galement le propri taire de la parcelle. Dans la m me logique, les enjeux environnementaux seront plus finement analys s lors du lancement des diagnostics environnementaux, c'est leur nom. Leur restitution   chaque  tape suivra le m me process sur le  viter-r duire-compenser-suivre. De la m me mani re, la d termination du trac  pourra  tre adapt e si le diagnostic environnemental d termine une esp ce ou une faune, une flore particuli re   prot ger. La r duction de l'impact pourra s'obtenir en calant les interventions chantier en fonction du site justement de cette  ventuelle esp ce, du cycle de reproduction d'une esp ce identifi   galement. Et enfin, la compensation si cela s'av rait n cessaire. Je terminerai par l'int gration paysag re. Donc, la d termination se fera  galement tout au long du process de concertation, depuis la d finition de l'aire d' tude jusqu'au trac  de d tail. L'objectif  tant effectivement d'ins rer au mieux cet ouvrage. On peut  voquer des choix d'emplacement en limite de parcelle, ou partiellement cach  par la v g tation ou le relief, suivant le point de vue principal de perception. Des photomontages – non r alis s   date, je le r p te – pourront  galement apporter une vision pr alable d'une insertion paysag re r ussie.

Je vous remercie.

### **M.  tienne BALLAN, D l gu  r gional de la Commission nationale du d bat public**

Merci beaucoup, Monsieur HEUZ . Je crois que, Madame DEFRENNE, vous avez encore un petit mot de conclusion, et apr s, on passera... rapidement, s'il vous pla t.

### **Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, je voulais juste, pour conclure, parler sur la ma trise des impacts, et dire qu'il y a un certain nombre d'axes qui ont d j   t  identifi s. Notamment, la pr servation de la qualit  visuelle, en travaillant sur les b timents qui vont  tre install s, notamment les hauteurs, et en prenant en compte les visuels r gionaux

pour une meilleure insertion des bâtiments du site industriel. Ensuite, une préservation des sols et des sous-sols, en limitant l'artificialisation des sols. En effet, vous avez vu sur le plan qu'on vous a montré qu'il y avait un certain nombre de bâtiments, et puis il y avait beaucoup de vide autour, donc on peut probablement travailler sur minimiser ces infrastructures au maximum pour limiter l'artificialisation des sols. Et surtout, ça permet aussi de créer une bonne gestion des eaux de pluie, donc ça a un intérêt industriel aussi pour le site. Et puis, on peut aussi travailler sur la création d'environnements protégés, pour travailler sur la biodiversité. Ça fait partie aussi de nos travaux, chez Engie on a très à cœur de développer ce genre de projets, que ce soit sur les sites de stockage, et je sais que Géométhane en développe un certain nombre, de créer des nids de biodiversité sur nos sites. Et ça passe aussi par limiter le bruit, l'éclairage et les vibrations de nos installations, en utilisant des technologies, notamment des murs qui permettent de réduire l'impact de bruit de la zone.

Et puis, il y a des opportunités, on peut créer un réseau de chaleur, parce qu'il y a des externalités à la production d'hydrogène, notamment la production de chaleur et la production d'oxygène. Et donc, nous, on aimerait bien, en tant qu'industriels, les valoriser. Alors, ça peut être les valoriser et avoir un revenu supplémentaire, mais aussi les valoriser dans un but environnemental. Et donc, la création d'un – profiter de ce réseau de chaleur pour en faire profiter la région, ou l'exploitation de l'oxygène, notamment sur la steppe, on en a déjà parlé, où pour de la production d'ozone. Donc, on travaille sur les évolutions techniques et l'installation de ce site en global.

#### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. NaTran, si vous voulez bien venir en tribune. Je vais vous demander de rester, Monsieur HEUZÉ, et Messieurs-Dames. En fait, il faut revenir au chrono de 5 minutes, qui était celui de NaTran, que madame DEFRENNE s'est approprié de façon... non, je blague. Voilà, donc NaTran, si vous voulez bien, même question : insertion, impacts de votre projet de canalisations sur le territoire.

#### **Mme Caroline MIGNÉ, NaTran**

Très bien, merci. Donc, nous allons vous présenter les moyens mis en œuvre par NaTran pour minimiser les impacts de nos ouvrages sur l'environnement. Alors, concernant la recherche du tracé de moindre impact, on utilise une méthodologie dite en entonnoir, comme vous pouvez le voir sur le schéma présenté. Donc, c'est pour partir d'une aire d'étude de plusieurs dizaines de kilomètres vers un tracé de moindre impact. Évidemment, on va affiner donc cette aire d'étude en prenant un certain nombre d'initiatives pour éviter les enjeux majeurs. Et puis, ça va se dérouler au fur et à mesure de l'avancement du projet. Donc, vous pouvez voir à l'écran le fuseau d'étude dans cette phase de projet, qui est autour du val de Durance. Dans cette aire, nous collectons donc les enjeux dans le fuseau d'étude, qui seront présentés un peu plus dans le détail par ma collègue tout à l'heure. Toute cette démarche fera l'objet d'une consignation dans l'étude d'impacts, qui comprend aussi une étude d'impacts agricoles, que nous élaborons avec les Chambres d'agriculture. Et ce sera une pièce du dossier administratif qui sera déposé en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter pour nos ouvrages. Je vais passer la parole à Nadjma pour la suite.

## Mme Nadjma AHAMADA, NaTran

Merci. Donc, effectivement, moi, je vais prendre le temps de vous expliquer comment, nous, on tente de prendre en compte les spécificités locales dans la conception et la mise en œuvre du projet porté par NaTran, autour de trois points clefs. Donc, les démarches que nous mettons en place pour déjà identifier les zones sensibles qui sont à protéger. Ensuite, les enjeux environnementaux, paysagers, que nous avons aussi à prendre en compte. Et notamment, les mesures que nous devons aussi prévoir dans le cas où il y aurait des impacts qui seraient à constater. Donc, on tente de les prévenir en définissant notamment des mesures de réduction. Donc, je vais aller vite sur la démarche ERC, parce que monsieur HEUZÉ en a parlé, et puis je crois savoir qu'il y a un webinaire le 12 juin sur le sujet. Mais effectivement, l'idée, c'était plutôt de vous dire, nous, en premier lieu, ce qu'on cherche à faire, c'est d'éviter les zones sensibles, en définissant des tracés alternatifs. Ensuite, de tenter de réduire ces impacts qu'on évalue potentiellement. Et en dernier recours, de pouvoir restaurer des espaces similaires.

Donc, concrètement, ce qui est en cours actuellement et qui va aller jusqu'à cet automne, nous réalisons des inventaires qui sont menés par des écologues notamment, et qui permettent d'identifier aussi bien les espèces et les zones sensibles, les zones de nidification, les zones humides qui sont à protéger. Et nous les localisons, nous les cartographions dans ce que vous voyez là, donc un couloir d'étude, qui nous permet ensuite au fur et à mesure qu'on avance et qu'on échange avec les services concernés, donc que ce soit, les DREAL, Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et logement, ou les DDT, les Directions départementales du territoire, mais aussi les Chambres d'agriculture. Nous prenons aussi en compte l'environnement humain. C'est-à-dire que notamment à travers la réalisation des études qu'on appelle les études de dangers, qui ont du coup pour fonction de voir dans quelle mesure le projet que l'on propose est compatible avec les activités humaines qui sont identifiées sur le territoire. Et donc, comme c'est précisé, c'est une démarche itérative. C'est-à-dire que nous avançons pas à pas avec les parties prenantes, donc les services de l'État, et j'insiste aussi sur les Chambres d'agriculture – enfin, je crois savoir qu'il y a des exploitants agricoles dans la salle. Ces études, qui sont – on échange actuellement avec la Chambre d'agriculture du 04 notamment pour la réalisation d'une étude qui permettra d'identifier les parcelles agricoles qui pourraient être concernées par le projet de NaTran.

Ce que je tiens à préciser, comme cela avait été soulevé par Caroline tout à l'heure, notre projet n'implique pas d'acquisitions de parcelles, ni d'expropriations, ni d'artificialisation des sols. Parce que nos postes, nos installations de surface seront déployées sur les sites de nos porteurs de projets. Donc, sur le site d'Engie pour ce qui est d'HyGreen, et sur le site de Géométhane pour le poste d'interface entre le transport et le stockage. Ce qui veut dire que nous, aujourd'hui, dans les mesures, et des exemples de mesures que je vais pouvoir vous présenter, on travaille surtout sur des mesures d'évitement, lorsqu'on ne pourra pas éviter les zones sensibles. Donc, je ne vais pas toutes vous les présenter, en plus j'ai déjà épuisé mon temps, mais l'idée de ces mesures, c'est autour de trois grands principes. Donc, d'abord, protéger les milieux sensibles, comme les zones humides, avec des mesures comme la mise en défaut temporaire, donc ce sont des clôtures qu'on peut installer autour de ces zones pour ne pas déranger les espèces qui pourraient y être en phase sensible. Préserver aussi la qualité des sols agricoles, si on est amené à traverser une exploitation agricole, on peut mettre en place des mesures comme le top sol, qui consiste à une gestion différenciée des sols, les sols végétaux de surface généralement sont ceux qui sont le plus fertile, donc on les sépare pour pouvoir au moment de la remise en état favoriser une reprise plus rapide des cultures. Et aussi, limiter les impacts indirects de nos chantiers, pour limiter par exemple la dispersion des espèces exotiques envahissantes, avec nettoyage systématique des engins pour éviter d'un passage à un autre site de favoriser ce genre de choses.

Donc, là, c'est le mot de la fin, c'est plutôt pour vous illustrer ce que vous verrez, ou ce que vous ne verrez plus une fois que les chantiers temporaires seront terminés. Donc, pour résumer, notre procédure de

chantier est standardisée, en passant par l'état des lieux, la mise en place d'une piste de travail pour permettre la circulation des engins. Donc, ces engins quittent la voie publique et restent tout le long du chantier sur ces pistes de travail pour ne pas gêner la circulation. Et donc, ouverture de tranchées, remblaiement, donc jusqu'à la remise en état. J'arrête de parler.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Merci, Madame AHAMADA. Bien, on va ensuite inviter monsieur GOTTARDI, s'il veut bien venir en tribune, donc pour exprimer au nom de FNE 04 votre point de vue. Je précise, pendant que vous vous installez, Monsieur GOTTARDI, qu'on avait proposé également à la FNSEA 04, qui n'a pas souhaité intervenir en tribune ce soir, et à la Confédération paysanne qui aurait bien voulu, mais qui n'a pas pu se rendre disponible. Voilà, pour préciser qu'on avait aussi prévu une parole du monde agricole, mais... voilà. Alors, peut-être que la FNSEA ou la Confédération sont présentes dans la salle, et bien entendu, elles pourront s'exprimer ensuite. Monsieur GOTTARDI, s'il vous plaît.

### **M. Pierre GOTTARDI, Président de FNE 04**

Bonsoir à tous. Donc, Pierre GOTTARDI, je suis président de France Nature Environnement 04. Donc, il y a un certain nombre de choses qui nous interpellés dans le projet tel qu'il nous a été présenté, donc qui comporte trois parties – donc, l'électrolyseur, les conduits de transport et le stockage de l'hydrogène. Et puis, deux autres équipements annexes, donc la liaison électrique sur la ligne qui alimente Oraison, enfin qui vient d'Oraison, entre Oraison et Sainte-Tulle, et puis les conduits de liaison vers Fos-sur-Mer, dont a priori, aujourd'hui, on ne doit pas parler. Voilà.

Donc, ce projet nous interpelle sur plusieurs points. D'abord, le choix du site. La localisation du site près de la Durance interpelle, alors, à travers le risque sismique lié à la faille de la Durance, qui avait fait couler beaucoup d'encre il y a quelques années pour la construction du Lycée de Manosque. Il y a aussi le risque d'inondation, que je n'ai pas noté là, mais dont on a parlé tout à l'heure et qui est pris en compte : le PPRN. Moi, je suis un tout petit peu sceptique quand on installe un site industriel aussi important en zone bleue, mais, bon, c'est mon avis strictement. La classification de la zone où va être installé l'électrolyseur, en zone AC, alors j'espère qu'elle est adaptée, ou bien il faudra faire une procédure d'urbanisme. Et puis...

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Vous pouvez préciser, Monsieur GOTTARDI, ce qu'est une zone AC ?

### **M. Pierre GOTTARDI, Président de FNE 04**

Eh bien, justement, c'est une zone en principe qui n'est pas réservée aux aménagements. Je crois que c'est plutôt récolte, voilà. Et en plus, il y a une toute petite partie qui a été classée en zone agricole protégée, mais je présume que ça ne doit pas être une contrainte majeure. Bon, on a parlé de l'alimentation en électricité, donc RTE a très bien parlé de tout ça, donc il y a des informations que je n'avais pas. Donc, nous, on était effectivement inquiets de savoir comment allait se faire l'alimentation, si on passait en aérien ou en souterrain, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Et un point qui nous interpelle aussi, c'est ce qui a été dit à travers l'exposé d'Engie, de madame DUFRENNE. En fait, l'énergie – enfin, l'hydrogène qui va être produit, c'est un hydrogène qui a une certaine qualification,

donc qui doit être produit avec des énergies vertes certifiées. Et donc, on peut imaginer que ce besoin d'énergies vertes certifiées entraîne un certain nombre d'appétits pour faire des parcs photovoltaïques dans la région, plus près. Et donc, puisqu'Engie va chercher des contrats avec des producteurs, on peut estimer que ça aiguise un petit peu les appétits pour faire des parcs photovoltaïques, dans une région qui est déjà aujourd'hui soumise à une pression des aménageurs de photovoltaïques qui est très forte. Et on peut craindre qu'il y ait peut-être des mouvements d'humeur des habitants ou des gens qui n'habitent pas loin. Voilà.

J'ai encore une minute. Donc, les autres choses dont on s'inquiète, c'est le stockage de l'hydrogène dans les cavités salines. Donc, il y a un certain nombre de réponses qui ont été apportées, il n'empêche quand même qu'on se retrouve sur le site Géosel, Géométhane, et maintenant GeoH2, le cumul de plusieurs stockages stratégiques, donc les produits pétroliers, le gaz, et maintenant l'hydrogène. Il nous semble que le cumul de sites Seveso au même endroit, on considère que les normes actuelles Seveso nous semblent un petit peu dépassées, et que ces évolutions auraient mérité un vrai débat local sur le cumul de ces risques. Voilà. Et le transport d'hydrogène en canalisations sous pression, on nous a apporté beaucoup d'assurance sur la maîtrise des process ; moi, je demeure quand même un peu sceptique sur le vieillissement de ce type d'équipements par rapport à l'hydrogène. Et puis surtout, ce qui est important, ce sont toutes les pièces de raccordements. Parce que tant qu'on a des tuyaux continus, on sait faire, quand on doit passer par des vannes, quand on doit passer par des raccordements, etc., on a forcément des soudures ou des pièces spéciales à mettre en place, surtout aux pressions où on travaille, et donc on peut se poser la question de la résistance à long terme de ces équipements par rapport à l'hydrogène.

#### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur GOTTARDI. Et vous avez la palme du respect du temps de parole pour ce soir – incontestablement. Merci. Si vous voulez bien rester aussi en tribune avec tout le monde. Alors, je vous signale qu'on est un petit en retard. Donc, j'ai annoncé un 20 h 30 tout à l'heure, et je pense que ça va être plutôt 20 h 45. J'espère que c'est possible pour tout le monde, si la soif et la faim ne vous dévorent pas tout de suite. Donc, on va donner maintenant la parole à la salle. Je vais vous demander du coup, au vu du temps qui a passé, de faire des questions, s'il vous plaît, assez courtes, et je vais demander surtout aux répondants de faire des réponses vraiment très brèves. Alors, Madame, vous avez déjà parlé, donc je vais d'abord demander aux personnes qui n'ont pas encore parlé – le but d'un débat public, c'est que vraiment, si vous êtes venu pour poser une question, il ne faut pas que vous repartiez avec votre question, il faut que vous l'ayez déposée ici. Donc, Monsieur, d'abord.

#### **M. Thierry CALVO, Villeneuve**

Bonsoir. Monsieur CALVO, de Villeneuve. FNE vient de poser une question importante, la zone classée AC. Donc, la parole est au maire, je crois.

#### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Alors, est-ce que c'est le maire ? Il y a les services de l'État aussi qui voulaient répondre. Monsieur le maire, il est où ? Là-bas. Alors, ce sont plutôt les services de l'État qui vont vous répondre.

**M. Mathias BORSU, Directeur adjoint DDT 04**

Oui, donc là aussi effectivement, on a accompagné un peu en amont donc les acteurs, et notamment donc monsieur le maire de Villeneuve. Là, au regard effectivement de cette zone AC, ce que nous, on recommande, c'est une modification simplifiée du plan local de l'urbanisme. Donc, c'est bien prévu, c'est la procédure qui nous semble la plus adaptée par rapport au projet.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Peut-être un mot complémentaire sur ce que c'est, cette procédure de modification ?

**M. Mathias BORSU, Directeur adjoint DDT 04**

Alors, la commune devra s'adresser donc au service d'un bureau d'études, qui pourra l'accompagner pour cette modification simplifiée, qui est une modification plus courte que les modifications classiques, donc de droit commun.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Est-ce que cette modification passe par une concertation préalable, une enquête d'utilité publique et tout ce dispositif de concertation spécifique ?

**M. Mathias BORSU, Directeur adjoint DDT 04**

Tout à fait.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Donc, il y a bien une modification envisagée. Monsieur, allez-y, vous voulez compléter ?

**M. Thierry CALVO, Villeneuveois**

Oui. On a vu sur les photos qu'il y avait une partie anthropisée, la partie de la Drague. L'utilité d'installer des panneaux solaires sur cette partie anthropisée, elle n'est pas réelle, puisque l'alimentation va se faire par la ligne 225 000 volts. Pourquoi ne pas décaler une partie des installations de l'hydrolyser sur cette zone anthropisée, ce qui permettrait d'éviter d'artificialiser toute une zone agricole ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci, Monsieur. Je propose peut-être à l'industriel de voir si cette option a été envisagée. Je vous laisse retrouver peut-être les bonnes diapos pour montrer, comme disait monsieur, le plan d'ensemble. Je pense que c'est plutôt au début. Je ne sais pas si tout le monde a bien entendu la question, ça va ? Donc, un déplacement de l'électrolyseur sur la partie anthropisée qui aujourd'hui est prévue pour les panneaux. On va y arriver. Vous pouvez prendre celle-là, si vous voulez, oui, ça va ? Non, ou c'est peut-être plutôt la photo aérienne, ce sera quand même plus clair. Elle est encore avant, je sais, mais ce n'est pas grave, on va y arriver. Voilà, on y était. Voilà. Qui veut répondre ? Monsieur BALESTRACCI, Madame DEFRENNE ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Je vais laisser Rainier répondre. Je voudrais donner un premier élément. La zone où les panneaux photovoltaïques sont installés est une zone effectivement anthropisée, qui a un statut différent, mais sur lequel on est en zone plus inondable que le reste de la partie. Donc, ça, c'est un premier élément. On est en zone rouge.

**M. Thierry CALVO, Villeneuve**

Alors que le reste est en zone bleue.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Exactement.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Bon, eh bien, tu as en partie répondu à la question. Cela dit, vu que nous évoluons dans les études actuellement, donc ce qui a été dit, c'est que la partie qui est ici est une zone inondable. Une partie uniquement de ce site est inondable. Ce que l'on craint, ce sont les plus hautes eaux souterraines, qui peuvent monter jusqu'à 80 cm, donc c'est notre crainte, et sur cette frange-là. Dans notre implantation, pour satisfaire les futures études de dangers, nous comptons aussi recentrer l'ensemble de l'électrolyseur au milieu du terrain, de manière à pouvoir contenir d'éventuels effets accidentels dans le terrain. Donc, ça, c'est pour les études de dangers. Et pour la partie construction, les premières observations qui ont été faites sur les horizons, enfin les parties souterraines, montrent qu'il nous sera beaucoup plus facile de construire dans la partie actuellement référencée, et ce qui nous permettra aussi d'avoir un parti constructif qui permettra d'artificialiser assez peu de sols. Notamment, en faisant des systèmes de puits en gros béton, longrines, recépages, et d'avoir des dalles qui ne sont pas trop couvrantes.

Donc, le site tel qu'il a été délimité, le site d'HyGreen, est parfait pour notre installation. Et si l'on devait ripper sur le site prévu pour d'éventuels panneaux, à ce moment-là, on rentrerait dans des questions, enfin dans des problématiques d'eurocodes beaucoup plus compliquées, ce qui rendraient beaucoup plus chers les travaux en infrastructures.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Alors, est-ce que, Monsieur, vous avez eu votre réponse ? Pas complètement. Alors, allez-y, reprenez la parole une dernière fois, rapidement.

**M. Thierry CALVO, Villeneuve**

Oui, le problème des coûts, c'est le problème des gens qui mettent au point ce genre de projets. Artificialiser toute une zone agricole, vous êtes à combien d'hectares ? 17 hectares. Dans la plaine de Villeneuve, 17 hectares, c'est énorme. Donc, vous allez artificialiser totalement 17 hectares. Si ça représente un coût supplémentaire pour utiliser la zone anthropisée, eh bien il faut voir qu'en retour, vous n'artificialisez pas une partie de la zone. Donc, le problème du coût, c'est le problème de l'industriel.

### **M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Je vais vous répondre sur un autre sujet quand même, c'est que là, nous avons réservé 17,5 hectares, mais le travail des collègues à l'ingénierie, c'est justement de réduire l'empreinte au sol. C'est que lorsque vous avez vu le design qui a été prévu, enfin que l'on voit dans 2-3 slides après, c'est la préfaisabilité. Mais là, on en est déjà à une réduction drastique de l'empreinte au sol et de l'artificialisation. Donc, à la limite, j'ai envie de dire, si on peut vous restituer une partie des 17,5 hectares, ça nous va très bien. voire même faire une coactivité avec vous. Nous, on aura de la chaleur. Si vous êtes agriculteur, peut-être que vous faites du compostage, donc on peut aussi trouver des moyens de vous fournir de la chaleur pour des serres, mais potentiellement sur ce terrain-là. Nous, on aura besoin de nous installer, et on aura besoin d'avoir l'empreinte la plus réduite possible, ne serait-ce que pour justement optimiser notre installation générale. Mais les 17,5 hectares sont un maximum maximorum. Notre idée, c'est de réduire. Pour nous, ce sera beaucoup plus facile à l'exploitation. Et si on peut rétrocéder une partie pour une destination agricole, on ne va sûrement pas s'en priver.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci pour cette proposition d'évolution du projet. Monsieur, ici, allez-y.

### **M. Mathias BORSU, Directeur adjoint DDT 04**

Juste une petite précision par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, effectivement, la partie photovoltaïque, donc en vert hachuré, ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'elle était en zone rouge du plan de prévention des risques inondation, alors que la partie électrolyseur est en zone bleue. Aujourd'hui, au-delà des coûts, le règlement du PPR ne permettrait pas d'installer l'électrolyseur sur la partie zone rouge. Donc, de toute façon, au-delà des questions de coûts, règlementairement au regard du PPR, on ne pourrait pas implanter l'électrolyseur sur cette partie.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Est-ce que du coup, on peut demander, je pense, au vu de la question de monsieur et de la discussion, et ç'aurait été bien que ça y soit, mais ce n'est pas grave, on peut le faire après, que vous transmettiez soit à l'État soit à Engie le zonage PPRI, donc bleu ou rouge, et les règlements associés, et préciser ce que vous venez de dire, Monsieur, sur ce qui est autorisé et non autorisé sur les différentes zones, de façon à ce que monsieur et tout le public puissent aller plus loin sur l'évaluation de cette possibilité ou non de construire l'électrolyseur sur la zone déjà anthropisée. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle, s'il vous plaît ? Alors, toujours des personnes qui ont déjà parlé, alors je refais mon appel à ceux qui n'ont pas encore parlé. Monsieur, d'abord. Vous aurez la parole quand même, Madame, je vous rassure, mais, voilà, je préfère... Monsieur, s'il vous plaît.

### **M. Philippe ROCHE, Villeneuvois**

Philippe ROCHE, de Villeneuve. Est-ce qu'il y aura une modification de la voirie et des accès ?

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Question courte, réponse courte.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Oui, forcément, ne serait-ce que pour la phase travaux, déjà, où il faudra faire des voiries de circonstance pour amener les équipements. Cela dit, dans le fonctionnement du site, il y a très peu de roulage, parce que les intrants du site sont de l'électricité et de l'eau qu'on va pomper dans le canal, et ensuite nous injectons l'hydrogène dans le réseau NaTran. Donc, après, ce seront juste des circulations de camions qui sont pour la maintenance. Donc, il n'y aura pas de construction nouvelle de voirie qui empièterait sur des terres agricoles, par exemple.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Allez, Madame, votre tour est arrivé – non, presque. Ça s'est joué à ça. Madame, devant.

**Mme Clémentine NICOLAS, Villeneuvoise**

Bonjour. Madame NICOLAS, de Villeneuve. Juste une question : autour du site, est-ce qu'il va y avoir un périmètre de sécurité à respecter ? Un autre périmètre plus grand que le site en fait, auquel les citoyens ne pourront pas accéder.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci, Madame.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, le périmètre de sécurité est inclus dans le site. Donc, il n'y a pas de sujet, on n'ira pas plus loin. Non, non.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Allez, à vous.

**Mme Marie AUDIBERT, Dauphinoise**

En fait, ma question rejoint un peu, c'était juste savoir elle était classée quoi sur les risques industriels, l'usine ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Prolongement de la question précédente, du coup.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Donc, c'est une usine qui n'est pas Seveso, parce que nous ne stockons pas de gaz sur l'usine. Nous en produisons, et nous l'injectons à flux tendu. Donc, il n'y aura aucun stockage, sauf celui qui sera dans les tuyauteries. Et d'ailleurs, pour répondre à une question qui a été posée tout à l'heure, pour limiter les fuites, on va privilégier les soudures – d'un point de vue industriel, c'est ce qui se fait de mieux, on privilégie les soudures de manière à éviter les interfaces jointives qui pourraient être à l'origine de fuites. Et pour terminer sur les fuites, nous avons beaucoup de systèmes disponibles pour justement détecter

les fuites, ça peut être même des systèmes sonores, qui détectent les fuites, avant qu'il y ait par exemple une inflammation. Ensuite, il y a des caméras thermiques, il y a des détecteurs de molécules. Donc, au niveau de la sécurité, on va tripler les amarres justement pour que le site soit extrêmement sûr.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Attendez, excusez-moi, à nouveau, désolé, il faut un micro à chaque fois. La question de madame, c'est ?

**Mme Marie AUDIBERT, Dauphinoise**

En fait, c'est : du coup, si ce n'est pas Seveso, c'est quoi, le classement et le risque ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

C'est une ICPE qui nécessite une étude – installation classée pour l'environnement, qui nécessitera de bâtir un dossier de demande...

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Les services de l'État vont vous répondre.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Oui, oui. Allez-y, terminez, Monsieur BALESTRACCI.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, composé de plusieurs parties, dont études d'impacts, études de dangers, et la DREAL, je pense, va finaliser le sujet.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Compléter. Donc, Monsieur, présentez-vous, s'il vous plaît.

**M. Antoine BRUNAU, DREAL PACA**

Bonjour. Antoine BRUNAU, de la DREAL. Donc, moi, j'aurai probablement en charge l'instruction des dossiers techniques des industriels ICPE. Donc, pour revenir sur le classement ICPE, il y a trois niveaux de classement en ICPE. Il y a un régime déclaratif, un régime d'enregistrement, et un régime d'autorisation. Donc, le régime déclaratif, les exploitants déposent une déclaration qui est acceptée de droit, mais sous réserve de respecter la réglementation. Le régime d'enregistrement, c'est un régime un

peu supérieur avec un dossier un peu plus complet, mais on est un peu sur la même logique, il y a une instruction plus poussée des services de l'État et un arrêté du préfet. Et ensuite, on a le régime d'autorisation, avec une instruction beaucoup plus complète, une enquête publique à nouveau, donc des moments de concertation. Et dans ce régime d'autorisation, on a deux cas particuliers. On a le cas des sites Seveso, donc qui correspondent à un risque accidentel plus élevé, donc on a un risque d'incendie ou d'explosion ou de rejets toxiques. Donc, ça, c'est la partie Seveso. Donc, le site de l'électrolyseur n'est pas concerné par cette réglementation, puisqu'il n'atteint pas les seuils relatifs justement à cette dangerosité par rapport aux risques accidentels. Et ensuite, on a le pendant au niveau risques chroniques, donc les rejets chroniques RO notamment, et donc là, le site serait concerné, et donc là, c'est en lien avec la directive IED. Seveso étant une autre directive européenne, risques accidentels. Donc, sur la partie risques chroniques, ils seront soumis à la directive IED, et donc, dans ce cadre-là, ils rentrent dans un champ un peu particulier de la réglementation, avec des textes supplémentaires applicables, et une attention qui sera portée encore plus sur les impacts de ces rejets chroniques.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Il y avait une question, je crois, ici. Monsieur ?

**M. Phoëdon MICHAÏLIDES, Mieux vivre au village**

Merci. Bonjour. Phoëdon MICHAÏLIDES, de l'association Mieux vivre au village. Moi, j'ai deux questions. Une qui est préliminaire vraiment à l'installation d'un site industriel, c'est qu'il me semble avoir compris qu'avant tout, ce site anthropisé actuellement devait être remis en état pour devenir une zone agricole, même si elle est non classée, et là jusqu'à présent, on n'en parle pas, on ne sait pas qui fait quoi, c'est à la charge de qui ? Parce qu'en l'état d'espèce, suite à la visite qu'on a faite tous ensemble, il ne me paraît pas possible de l'utiliser dans l'état où il est. Et la deuxième question, il me semble que vous n'avez pas tout à fait répondu à la problématique de la flamme invisible en cas d'incendie hydrogène, et donc, je vous demande, s'il vous plaît, d'y répondre. Comment détectez-vous cet incendie ? Et comment, nous, public, pouvons être informés de cet incendie et voir comment il se propage ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup.

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Pour la remise en état, effectivement, il y a eu un arrêté d'exploitation Eiffage, et il y a eu une lagune qui a été créée lors de cette exploitation. Aujourd'hui, ce terrain sera remis en état. Alors, ce n'est pas le cas de l'autre partie anthropisée, qui aujourd'hui abrite une exploitation Lafarge, qui n'est pas un terrain agricole. La deuxième partie, le...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

La question de monsieur tentait de savoir sur qui du coup était chargé de la remise en charge ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Alors, qui est en charge de la remise en  tat, eh bien l'exploitant qui a exploit  et qui a cr e la lagune. Donc, c' tait Eiffage, donc c'est Eiffage qui est responsable pour la remise en  tat de ce terrain.

**M. Pho don MICHA LIDES, Mieux vivre au village**

Vous parlez de la partie qui est au sud, qui va couvrir...

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Exactement, qui est sous le jaune et le vert, si j'ose dire.

**M. Pho don MICHA LIDES, Mieux vivre au village**

Le jaune et le vert. Mais la partie sur laquelle il y aura le photovolta que, donc la partie qui  tait la plus visible, que l'on a visit e, o  il y a des b timents actuellement ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

C'est une zone anthropis e, et...

**M. Pho don MICHA LIDES, Mieux vivre au village**

C'est une zone anthropis e, mais qui n'a pas vocation   redevenir une zone dite agricole ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Non. Ce n'est pas class  une zone agricole. Alors,  videmment, il y aura des travaux de remise en  tat qui seront faits, conformes   l'arr t  d'exploitation actuel de Lafarge.

**M. Pho don MICHA LIDES, Mieux vivre au village**

  la charge de Lafarge ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Oui. C'est l'exploitant qui est charg  de remettre en  tat.

**M. Pho don MICHA LIDES, Mieux vivre au village**

Avant 2031 ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

Avant 2031.

**M. Phoëdon MICHAÏLIDES, Mieux vivre au village**

OK.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci pour ces réponses. La deuxième question, sur la détection de flamme du côté hydrogène ? Ça peut concerner plusieurs opérateurs, ça peut être NaTran aussi qui peut répondre. Peut-être Engie quand même sur – puisque s’il y a un feu chez vous, qu’est-ce qu’il se passe ? Et ensuite, NaTran.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Alors, dans les parties où il y a de la tuyauterie, on va mettre des caméras thermiques, qui, elles, vont détecter cette flamme. Elle est invisible, mais bon, elle a quand même une chaleur. Et aussi, ce que nous testons actuellement et qui ne fonctionne plutôt pas mal, et je l’ai abordé tout à l’heure, ce sont les détections sonores. À l’inflammation, l’hydrogène a un bruit particulier, et lorsque l’on fait un enregistrement du bruit de fond, tout autre bruit qui correspondrait à une fréquence de fuite serait détecté par ce type de détecteur, et c’est très efficace. Donc, on aurait trois systèmes : la molécule, le thermique, et le sonore. Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. La question de monsieur, c’était : comment le public est informé et peut suivre l’évolution de ce...

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Sincèrement, bon, il y a assez peu de pression dans les tuyauteries, nous sommes d’accord. Donc, le feu chalumeau, ça ne va pas être un monstre, mais...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Vous pouvez être un peu plus précis là-dessus, sur le peu et le monstre ?

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Avec 30 bars jusqu’au compresseur et 70 bars derrière, si la taille du chalumeau fait 8 mètres, c’est un maximum, sachant qu’il y a un effet boomerang, c’est-à-dire que le chalumeau, il va remonter très vite du fait du faible poids de gaz. Pour que les citoyens soient mis au courant, je pense que, bon, il y a les pompiers qui passent, on se dit « tiens, là, il y a quelque chose », mais ce sera une convention à avoir avec les citoyens pour prévenir qu’il y a eu tel ou tel incendie. Mais je pense que ça se saura. Parce que si nous avons un feu chalumeau sur le site, c’est un problème grave. Et donc, nous, on veut les prévenir, on ne veut pas que ça arrive. Mais si ça arrive, on ne va pas le cacher. Parce que c’est quand même assez difficile

de cacher une fuite qui prend feu, avec des pompiers qui interviennent. Donc, on sera transparent là-dessus.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. NaTran, vous voulez compléter ?

**Mme Caroline MIGNÉ, NaTran**

Oui, juste pour compléter, côté NaTran, bon, nous avons les mêmes dispositifs de sécurité, mais le dispositif essentiel, on a en plus des capteurs de pression, c'est vraiment de circonscrire le volume qui pourrait être émis, et pour arrêter au plus tôt un éventuel incendie. Donc, voilà, on va vraiment limiter avec nos systèmes de fermetures de vannes automatisés, pour limiter ce volume. Et nous travaillons bien sûr avec les pompiers pour mettre en place des plans d'intervention, en fait, qui existent déjà pour le méthane que nous transportons aujourd'hui, pour intervenir très rapidement et pour mettre en place les périmètres de sécurité adéquats, en fonction de l'incident constaté. Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole ? Oui, monsieur, ici, devant. On s'achemine doucement vers la fin de l'échange, mais on a encore une petite dizaine de minutes. Allez-y.

**M. Pedro GELDES, Citoyen**

Bonsoir. Monsieur GELDES. L'électrolyseur, quand il marche, au niveau sonore, des nuisances, est-ce qu'il y en a ou pas ?

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

L'électrolyseur est très peu bruyant. Et tout à l'heure, je faisais état d'un local un petit peu comme celui-ci, vous voyez ici, vous avez des anéchoïdes, enfin vous avez des pièges à sons. Donc, l'électrolyseur en lui-même n'est pas bruyant. Éventuellement pour des problèmes de ventilation qui serait bruyante, on peut mettre des systèmes de pièges à sons. Ce qui sera bruyant sur le site, et je devance un peu la question que j'avais entendue lors de la visite, ce sont plutôt les compresseurs. Donc, les compresseurs seront, eux, dans un bâtiment où le spectre sonore sera traité de manière très particulière. Ce qui peut aussi faire du bruit, ce sont les aéroréfrigérants. Ce sont des hélices qui tournent, donc il y a un bruit de ventilation – pareil, ils seront posés et ils seront entourés de murs anéchoïdes de manière à pouvoir limiter la diffusion du spectre sonore.

Donc, le traitement du bruit sera très important, du fait aussi qu'au-delà de déranger les gens qui sont alentour et au-delà de déranger les gens qui travaillent sur le site, mais ça peut aussi déranger la faune. Et ça, on veut l'éviter.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Combien de décibels, vous voulez dire ? Monsieur, attendez, un micro.

**M. Alain PELOPIDAS, Villeneuveois**

Depuis tout à l'heure, vous annoncez qu'il y a des protections, on entend bien que vous protégez, mais en fait, moi, j'avais juste une question très rapide. Ce sont des chiffres, c'est-à-dire, là, sur votre diapo tout à l'heure, sur les rejets, j'ai cru comprendre qu'il y avait des rejets en g/L, je n'ai pas compris ce qu'étaient ces rejets, combien il y avait de rejets. Est-ce que la question qui a été posée tout à l'heure, ce sont les 300 000 mètres cubes ou 600 000 mètres cubes, je n'ai pas bien compris finalement la réponse. Là, sur le bruit, vous avez évoqué des mesures antibruit, mais finalement à 100 mètres, il y a combien de décibels ? Enfin, pour nous, ça parle, pour vous, peut-être que c'est anecdotique. Là, sur l'impact de l'implantation de la conduite, ça représente combien de mètres carrés finalement qui sont impactés ? Ça, ça nous parle. Parce qu'après, dire « on prend des mesures de précaution », on comprend bien, enfin on espère bien que vous allez prendre des mesures de précaution, mais au final, qu'est-ce que ça donne comme résultat ? Voilà.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Alors, vous avez raison, Monsieur, la question sur l'eau, elle n'a effectivement pas été répondue, et puis les autres points des chiffres sur les autres questions de monsieur, s'il vous plaît.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Alors, je vais commencer par répondre sur les chiffres concernant le spectre sonore, c'est que nous passons sous les fourches caudines de la DREAL, qui va étudier notre dossier impact et qui va – ce dossier devra être conforme aux émergences sonores que l'on peut se permettre. Et nous-mêmes, nous travaillons sur place, et la CRAM nous impose des niveaux de bruits admissibles, permanents ou temporaires, très stricts.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

La CRAM, c'est la Caisse régionale d'assurance maladie.

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Donc, vont nous imposer des normes.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Est-ce que vous pouvez quand même aller plus loin sur les chiffres ou pas ? Parce que là...

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Alors, on peut donner...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

C'est une question, si vous n'avez pas la réponse maintenant, ça peut être...

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

On pourra donner un tableau de chiffres, par exemple ce que l'on peut subir à un mètre d'un équipement pendant une heure, par exemple. Donc, ça, on pourra donner éventuellement un tableau avec les barèmes, entre guillemets les barèmes des chiffres admissibles. Sachant que nous, notre intérêt, c'est justement d'être le plus silencieux possible. Et c'est un principe constructif. Et pour les collègues aussi qui vont travailler sur le site.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Sur l'eau, ensuite ?

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

Concernant l'eau, alors, je vais reprendre avec un peu plus de temps le schéma. Nous pompons de l'eau brute dans le canal. Ici. Imaginons que nous ayons besoin d'entre 800 et 850 mètres cubes d'eau, pourquoi nous en pompons plus ? Tout simplement parce que, ce que je disais tout à l'heure, c'est que dans le système de traitement de l'eau, filtration et déminéralisation, nous avons un équipement qui s'appelle l'osmoseur qui, lui, nécessite un lavage à contre-courant de ses membranes pour les désaturer, enfin pour les décolmater. Donc, on a une boucle d'eau qui est très courte, qui va aller – donc, on va rentrer une quantité d'eau plus importante que nécessaire, utiliser une partie de cette eau pour nettoyer les membranes de l'osmoseur, et ensuite, au sortir de l'osmoseur où nous aurons de l'eau pure, qui, elle, enfin, osmoseur, et électrodéionisation, qui elle va rejoindre l'électrolyseur. Donc, la quantité nette d'eau dont nous avons besoin, qui est en réalité de l'eau déminée – la question qui était posée, les 821 mètres cubes, à peu près 300 000 mètres cubes par an, c'est pour faire de l'eau déminée. Mais l'eau que nous rejetons dans le canal, c'est n'est ni plus ni moins que de l'eau du canal que nous avons prélevée, nous avons pris une partie de cette eau, à peu près 60 % on va dire, nous l'avons débarrassée de toute sa matière en suspension, biologique ou minérale, elle est concentrée dans la partie que nous rejetons, c'est-à-dire que si nous pompons de l'eau avec 4 g/L, admettons, de matière en suspension, nous allons rejeter un concentrat qui sera en équivalent à 7 ou 8 g/L de matière en suspension, et nous aurons de l'autre côté de l'eau pure. C'est-à-dire qu'en gros, on ne rajoute aucun produit. On pompe l'eau, on fabrique notre déminée, et ce que nous avons extrait, les très fines particules qui peuvent se trouver en suspension dans l'eau sont concentrées dans ce que nous rejetons au canal. Et sur la qualité d'écoulement, c'est...

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Monsieur BALESTRACCI, ça veut dire, si on a bien compris, donc c'est 60 % de l'eau que vous prélevez qui part en électrolyse, et 40 % qui revient, enfin qui est réutilisé...

**M. Rainier BALESTRACCI-SAVRE, Engie**

En gros, oui, c'est ça.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme Nadjma AHAMADA, NaTran**

Est-ce que je pourrais compléter peut-être avec des éléments chiffrés sur la canalisation ? Donc, pour ce qui est de la canalisation sur le site de Villeneuve, donc qui relierait le site de stockage et de production, ça impliquerait une dizaine de kilomètres. Il y aurait une bande de servitude, donc une canalisation qui serait enterrée à environ un mètre, avec une bande de servitude entre 5 et 8 mètres. Et donc, dans cette bande de servitude, on ne pourra pas mettre de fondations, pas aller en dessous d'une profondeur de plus de 40 cm. Et pas non plus de plantations d'arbres qui dépasseraient 2,6 m. Voilà, pour vous donner quelques éléments chiffrés.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Quelques chiffres. Donc, j'ai encore deux demandes de parole – trois maintenant. Monsieur d'abord, allez-y, présentez-vous aussi.

**M. Daniel QUENIN, Citoyen**

Bonsoir. Daniel QUENIN. Lors de la visite, il a été émis l'hypothèse, ou je ne sais pas si c'est dans le projet, de raccorder le site provisoirement à l'autoroute pour pouvoir transporter tout le matériel de construction. C'était une idée, c'était une intention, ou est-ce que ça se précise ?

**Mme Diane DEFRENNE, Engie**

On va probablement avoir des éléments qui sont très importants à installer sur le site, qui seront des convois exceptionnels, et effectivement, il y a une sortie qui existe déjà, de l'autoroute, et on ne passera pas sur les petites routes notamment qui passent sur les ponts des canaux et qui risquent de ne pas pouvoir résister au passage d'un poids assez important, et on utilisera cette possibilité pour certaines installations, mais que pendant la période des travaux. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Madame, ici, s'il vous plaît. Il faut vous représenter à nouveau pour qu'on trace.

**Mme Clémentine NICOLAS, Villeneuve**

Madame NICOLAS, habitante de Villeneuve. Juste par rapport aux canalisations, juste savoir exactement où elles vont passer, parce que j'ai vu qu'il y avait une carte, mais, bon, il y avait quand même une zone qui était assez large.

### **Mme Nadjma AHAMADA, NaTran**

Donc, ce qu'on a présenté, effectivement, aujourd'hui, on est dans un couloir d'études, avec des collectes, des inventaires qui sont en cours pour définir un tracé préférentiel. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on ne peut pas vous dire exactement là où va passer la canalisation, parce qu'elle relève effectivement d'interactions que nous sommes en train d'avoir avec les services de l'État et les chambres d'agriculture. Donc, une fois qu'on aura été au bout de ce travail d'inventaire des zones sensibles, des zones à éviter, etc., nous aboutirons du coup à un tracé que nous pourrions proposer, et toutes les études qui justifient le tracé que nous proposerons seront intégrées dans les demandes d'autorisation. Pour ce qui est des enjeux agricoles, dans cette phase d'itération, donc, nous, nous avons – donc, NaTran a un protocole national avec la FNSEA et l'APCA qui justement détermine ces modalités d'échanges et de mises en place de conventions pour, notamment, déterminer les mesures à mettre en place pour limiter les impacts que l'on pourrait avoir en phase de travaux. Donc, les gênes en termes d'exploitation, ou les impacts potentiels sur les réseaux d'irrigation ou de drainage, avec des systèmes d'indemnités si on est amené à avoir un impact dans ces cadres-là.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci. Alors, une dernière prise de parole, je crois, dans le public, s'il vous plaît. Il faut vous représenter à nouveau, s'il vous plaît.

### **M. Michel PERRONET, Expert en énergie et en industrie portuaire**

Michel PERRONET. Ma question s'adresse également à NaTran, elle est dans la continuité de la question précédente. Est-ce que vous pouvez nous confirmer, puisque vous avez déjà un réseau de canalisations de gaz naturel qui fait Saint-Martin-de-Crau-Géométhane et avec donc des servitudes, et moi, ma commune est traversée, je fais partie des 30 communes – est-ce que vous pouvez nous confirmer que vous partez bien sur une base de passer a priori sur ce corridor-là ? Et la deuxième question, c'est : à quel moment il y aura une concertation ? Parce que vous avez parlé de la Chambre de l'agriculture, c'est une chose, mais il y a aussi bien sûr les élus, les maires des communes concernées, et puis la concertation avec la population, à quelle échéance on aura cette concertation ? En espérant qu'il n'y ait pas d'opposition sur le parcours considéré.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Non, monsieur PERRONET parle bien de l'ensemble du projet InfraMed, enfin, de votre projet global.

### **Mme Nadjma AHAMADA, NaTran**

Alors, le projet – enfin, en matière de participation du public, donc, là, dans le cadre du débat global, on est bien dans cette phase amont d'échanges avec le public. Et effectivement, le projet de NaTran embarque les projections que nous avons en matière de transport ou d'hydrogène sur la zone, le périmètre dans le cadre du débat global. Ensuite, NaTran effectivement peut être amenée à avoir des projets sur d'autres territoires, et donc chaque projet, étant donné les caractéristiques techniques des projets, feront l'objet de leur propre concertation. Ou sinon, je n'ai pas très bien compris la question, pardon.

**Mme Caroline MIGNÉ, NaTran**

Dans le cadre du dossier administratif qui sera déposé pour l'autorisation d'exploiter, il y aura une enquête publique.

**M. Michel PERRONET, Expert en énergie et en industrie portuaire**

Non, mais ma question portait justement là-dessus, puisqu'un certain nombre de communes côté Saint-Martin-de-Crau, Grans sont informées qu'il y a ce projet-là, et la commune bien sûr de Manosque et puis celle de Villeneuve sont informées, mais il y a 30 communes au milieu, et elles n'ont pas participé au débat public à ma connaissance. Et donc, la question, c'est : à quel moment ces populations et ces communes seront concertées dans votre agenda ? C'est important. Quand je pose cette question, il y a aussi le sujet des élections municipales, des élections de ceci et des élections de cela, qui sont devant nous, donc il faut aussi qu'on soit précis là-dessus. Merci.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Je précise simplement du coup que le débat public porte bien sur l'ensemble de ces communes, même s'il n'y a pas eu de réunion spécifiquement sur chacune de ces communes dans le débat. Ça, vous avez raison, mais le public de toutes ces communes est bien appelé à interroger le projet NaTran dès à présent. La question de monsieur PERRONET aussi, la première partie de sa question était de savoir si vous confirmiez – c'est comme ça que vous l'avez dit, Monsieur PERRONET – le passage le long des nappes existantes là où elles existent.

**Mme Nadjma AHAMADA, NaTran**

Alors, ça, c'est un principe dans la conception de notre projet, de s'insérer au maximum dans les nappes existantes, dès que cela est possible. Un principe que nous avons aussi, c'est le principe de parallélisme, donc de longer les canalisations existantes, parce qu'effectivement on a des canalisations, mais d'abord, en premier lieu, on étudie la possibilité de conversion. Pour ce qui est de ce projet, ce n'est pas possible. Donc, pour ne pas venir impacter davantage le territoire, on a aussi ce principe de parallélisme, donc s'insérer de canalisations existantes.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. On s'achemine vers la fin de la réunion – alors, je voulais quand même redonner la parole à monsieur GOTTARDI, voir si vous aviez des questions que vous avez posées tout à l'heure auxquelles vous auriez souhaité des réponses, ou si vous n'avez pas forcément... Prenez un micro, s'il vous plaît.

**M. Pierre GOTTARDI, Président de FNE 04**

J'ai appris plein de choses. Et du coup, je vais pouvoir compléter ma note, et puis on va peut-être faire un cahier d'acteurs avec les associations du département.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Très bien. Merci. Alors, moi, je vais me permettre de relayer une de vos questions, Monsieur GOTTARDI, mais monsieur NOÉ a demandé la parole, du coup – attendez, je vais lui transmettre une question que vous avez posée, parce qu’elle est très active dans le débat. Et hier soir, on a eu un webinaire sur les risques, vous avez dit un point qui résonne beaucoup avec les discussions d’hier, à savoir que vous estimiez que finalement, la réglementation Seveso n’était plus valable si on accumulait des sites Seveso. Et vous avez dit, il me semble, qu’un ajout d’un nouveau site Seveso posait problème. Donc, je vais me permettre de relancer et de reposer cette question à monsieur NOÉ, éventuellement aux services de l’État aussi, sur la question du cumul des risques sur un même site. Et puis, on conclura la réunion là-dessus. Monsieur NOÉ ?

**M. Jean-Michel NOÉ, Géométhane**

Effectivement, je voulais réagir là-dessus, parce qu’il est un fait que la réglementation actuelle prend en compte les effets cumulés de divers sites localisés à proximité. Le plan de prévention des risques technologiques de Géosel et de Géométhane par exemple est commun. Donc, j’imagine que si le projet GeoH2 est autorisé, c’est que la DREAL sera convaincue par les études de risques et les mesures de remédiation, etc., qui auront été réalisées. Je laisserai peut-être la DREAL compléter.

Je voudrais cependant rajouter un petit point qui me paraît important. On parle beaucoup de projets concurrents, d’hydrocarbures, de gaz naturel, etc., qu’est-ce qu’on est tous en train d’essayer de faire ici en ce moment ? C’est de nous projeter dans le futur. Et le futur, c’est quoi ? Qu’est-ce qu’on veut ? On veut un monde décarboné. Or, on ne va pas y arriver, on ne va pas du jour au lendemain se réveiller dans un monde décarboné, l’hydrocarbure aura disparu, le gaz naturel aura disparu, le charbon ne sera plus là et on sera dans un autre monde. Si on pousse l’hydrogène, c’est pour aller dans cette direction-là. Et je suis quand même un peu surpris que l’on se dise « est-ce que c’est opportun d’aller créer du stockage d’hydrogène alors qu’on a déjà du stockage d’hydrocarbure et de gaz naturel ? Est-ce que c’est bien raisonnable ? », etc. Je pense que, oui, c’est raisonnable, et le gaz naturel sera moins stocké dans le futur qu’aujourd’hui si on arrive à nos fins en matière de décarbonation, et les hydrocarbures vont décliner aussi. Je crois qu’il faut avoir cette perspective, qui à mon avis est la perspective vers laquelle on doit tendre.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Donc, services de l’État, DREAL, sur cette question de l’ajout d’un Seveso à d’autres Seveso et comment c’est traité – c’était vraiment un sujet chaud de la réunion d’hier soir, donc...

**M. Antoine BRUNAU, DREAL PACA**

Bon, là, on ne parle pas de site Seveso du coup, sur l’électrolyseur, donc je vais faire une réponse rapide.

**M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

On parle bien de Géométhane en l’occurrence là. Monsieur GOTTARDI a bien parlé de Géométhane.

### **M. Antoine BRUNAU, DREAL PACA**

Je vais faire une réponse un peu globale pour les deux sites. Donc, sur la partie électrolyseur, ce n'est pas un site Seveso, néanmoins il y a quand même une étude de danger qui va évaluer les risques accidentels liés aux installations. Donc, comme je disais tout à l'heure, les risques de surpression, donc d'explosion, ou d'incendie, et éventuellement d'émissions toxiques, même si là, on ne sera pas concerné. Les industriels vont devoir donner les cercles de danger, et donc dire jusqu'où vont leurs risques, et s'il y avait d'autres installations à côté, effectivement, il y aurait les effets domino d'une installation vers l'autre et de l'autre vers l'une qui seraient étudiés pour voir si on n'a pas une augmentation des risques qui est liée au fait d'avoir la superposition de ces deux industriels. Côté stockage, donc côté Géométhane ou GeoH2, la situation sera la même, avec une étude qui sera plus poussée, et effectivement, on va avoir une évaluation très précise des nouveaux cercles de danger introduits par les nouvelles installations et de leur impact sur les installations existantes de l'exploitant. Ces impacts, ils sont notamment en termes de probabilités. En termes de distance d'effet des cercles de danger, on n'attend pas d'évolution particulière, puisqu'on a déjà des risques qui sont totalement identifiés pour les installations de Géométhane, avec les mêmes types de risques, puisqu'on a plus ou moins les mêmes comportements. Ce sera à confirmer avec le comportement particulier de l'hydrogène, mais on ne s'attend pas à des évolutions phénoménales des cercles de danger. D'autant plus qu'on est sur un territoire qui est couvert par un plan de prévention des risques technologiques, avec des restrictions d'urbanisme qui sont déjà applicables.

Donc, la logique, c'est que tant qu'on reste dans les cercles existants et dans les restrictions existantes, on est couvert par la réglementation qui s'applique et par tous les échanges qui avaient eu lieu lors de la phase d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques. Maintenant, il y aura bien une évaluation des nouveaux risques sur les anciennes installations en termes de probabilités, pour s'assurer que la probabilité du risque existant actuellement au-delà des zones de danger n'évolue pas à la hausse, enfin en tout cas où on n'a pas plus de gravité qu'avant.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup. Bien, merci beaucoup, il y a encore des demandes de prise de parole ou pas ? Monsieur le Marie, est-ce que vous souhaitez dire un petit mot avant que je conclue la réunion ? Oui, alors, attendez, monsieur, ici, rapidement. Voilà, allez-y, puis monsieur le maire dira un mot, et je conclurai ensuite.

### **M. Thierry CALVO, Villeneuve**

Oui, très rapidement, une question toute bête. On perd 17 hectares de terres cultivables, qu'est-ce qu'on y gagne ?

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

C'est votre question toute simple ? OK. Bien, donc monsieur vient de nous faire programmer une nouvelle réunion à Villeneuve. Est-ce qu'on peut se permettre que cette question soit mise en ligne et que les acteurs vous répondent ? Parce que je pense que la réponse va être un peu longue, et je crois que certains ont le souhait de se désaltérer. Ça vous va, Monsieur ? Ou est-ce que vous voulez qu'on donne la parole maintenant à tout le monde ? Ça va être une réponse un peu longue, mais si ça vous va, on la transmet par écrit, comme ça vous aurez une réponse écrite. Monsieur le Maire, rapidement ?

### **M. Serge FAUDRIN, Maire de Villeneuve**

Juste avant de vous saluer, de vous remercier aussi pour la qualité du débat, et il y aura encore d'autres rencontres, et plus le dossier va rentrer dans le détail, évidemment, plus on aura à discuter et à s'assurer que l'on va sur la bonne piste, dans la bonne voie. En tant que maire, il y a deux questions qui n'ont pas eu de réponses. La première, sur les dangers, comment on avertit la population, c'est vous qui l'avez souligné, ça veut dire qu'à côté de notre plan de prévention des risques naturels, on a et on aura un plan de prévention des risques technologiques, qui va donc prendre en compte le site, lui-même fera l'objet, alors suivant l'ampleur des choses nécessaires, d'un plan de secours spécialisé ou d'un plan particulier d'intervention. Et ce plan permettra de caler, de définir tout ce qui est systèmes d'alerte, liaisons industrielles secours, communes, et évidemment l'avertissement de la population. Donc, ce sera pris en compte, mais on ne peut pas vous dire exactement aujourd'hui comment.

La deuxième question, sur le bruit, je pense que c'est une question majeure, et le plus tôt possible il faudra qu'on ait des chiffres. Je suis tout à fait d'accord. A minima, l'installation, elle va devoir respecter une règle de base, que la DREAL pourra confirmer le cas échéant, ce sont les mesures d'émergences de bruits. Donc, la différence du bruit ambiant avec l'installation et sans l'installation. L'émergence, réglementairement en France, toutes installations confondues, c'est +5 dB le jour, +3 la nuit. On ne peut pas dépasser ça. Et très concrètement, on a eu le cas il y a quelques mois autour de la Savonnerie de Haute Provence, et des résidents du chemin du Thor qui se plaignaient du bruit de ventilateurs, notamment. Il y a eu des mesures qui ont été faites, qui montraient que cette émergence n'était pas respectée, les services de l'État sont intervenus, il y a eu des arrêtés de mise en demeure du préfet, et la Savonnerie de Haute Provence, Daniel MARGOT a fait les travaux nécessaires pour respecter la réglementation. Après, vous dire : est-ce qu'on va aller à un niveau encore inférieur en termes de bruit ? Peut-être. Moi, je l'espère. En tout cas, on fera en sorte que ce soit le plus discret possible, mais le moment venu, vous aurez des chiffres. Quand on en sera à la phase projet. C'est normal. Votre question est tout à fait normale. Voilà.

### **M. Étienne BALLAN, Délégué régional de la Commission nationale du débat public**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Alors, en guise de conclusion, très brièvement, je voulais d'abord vous remercier tous et toutes pour votre présence, remercier les intervenants qui ont brillé ce soir, à de nombreux niveaux, sauf sur le temps de parole, mais ça, ce n'est pas grave. Mais merci beaucoup. On a surtout, je pense – ce soir, nous, on craignait un petit peu de refaire la même réunion qu'à Manosque. Alors, pour ceux qui y étaient, je pense qu'on peut se dire que, non, ce n'était vraiment pas la même réunion, et que vous tous, vous avez amené beaucoup d'éléments nouveaux, complémentaires. La visite aussi, pour ceux qui y étaient, avait déjà amené pas mal de choses. Mais vraiment, ce soir, on a pu aller plus en profondeur, plus dans le détail. Et puis, un certain nombre de questions ont été posées, qui sont potentiellement des questions qui peuvent faire évoluer le projet. On l'a vu sur des questions de choix fonciers ou sur d'autres choses. Donc, un grand merci pour ça.

Simplement pour vous dire – donc, la synthèse, vous voyez, c'est rapide. Simplement pour dire les dates qui viennent, il y a beaucoup de webinaires sur cette dernière partie du débat, si vous voulez approfondir un peu, il y a eu beaucoup de questions très précises ce soir. Donc, sur les questions d'eau par exemple, il y a un webinaire le 16. Sur les questions de la séquence ERC, qui a été présentée notamment par NaTran, il y a un webinaire le 12. Tout ça, c'est en ligne, pas besoin de vous déplacer, ni ici ni à Fos ni à Arles, c'est très simple de vous connecter, il suffit d'aller sur le site internet.

Deux dernières choses, je vais être très bref. La première, c'est que vous avez le site du débat qui vous est ouvert pour poser les questions que ce soir, vous n'auriez pas posées, ou qui vont vous venir dans les jours qui viennent. Et c'est normal, on ne peut pas tout avoir en tête le jour même. N'hésitez pas à l'utiliser. Certaines des questions de ce soir, comme je l'ai dit, on va, nous, les répercuter sur le site, mais vous allez en avoir d'autres qui vont émerger. Connectez-vous sur le site, c'est très simple, et vous aurez une réponse écrite dans un délai moyen de quelques semaines – non, entre 2 et 3 semaines, à peu près aujourd'hui, mais ce n'est pas contractuel.

Dernière information, après j'arrête, je vous promets : mardi, vous n'êtes pas concernés – quoique, non, je ne vois pas beaucoup de lycéens dans la salle, ou de jeunes en service civique. Donc, mardi, on a deux réunions en fait spécifiques. Le matin, c'est à Manosque avec les services civiques, et l'après-midi à Sainte-Tulle avec les jeunes du service national universel. Donc, pour vous expliquer la manière dont on essaye aussi de recueillir la parole de tout le monde, et y compris de ceux qui n'étaient pas là ce soir.

Un grand merci à vous, et bon appétit. À tout de suite.